

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

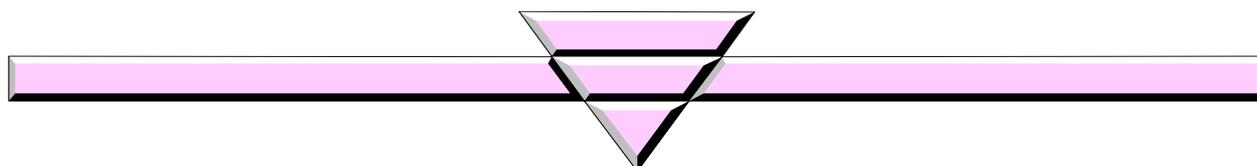
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

N° de marché

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

DOSSIER DE CONSULTATION
DES BUREAUX D'ETUDES

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

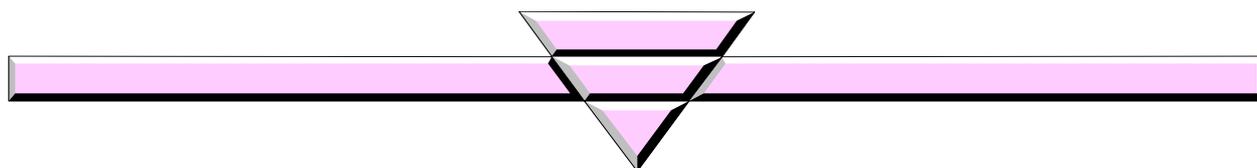
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

Date et heure limites de réception des offres

6 décembre 2016 à 16 Heures

Les quantités notées et les prestations prévues sont estimées au moment de la réalisation de ce document.

(Celles-ci pourront être modifiées en cours d'étude selon les besoins, sans que le titulaire ne puisse élever réclamation à ce sujet)

Le règlement sera effectué sur les longueurs et les quantités réelles

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| <u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u> | 3 |
| 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS | 3 |
| 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE | 3 |
| <u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u> | 3 |
| 2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION | 3 |
| 2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES | 3 |
| 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 3 |
| 2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT | 4 |
| 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION | 4 |
| <u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u> | 4 |
| <u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u> | 4 |
| 4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE | 4 |
| 4.2 - VARIANTES | 5 |
| <u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u> | 6 |
| 6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER | 6 |
| 6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE | 7 |
| <u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> | 7 |
| 7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS | 7 |
| 7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES | 7 |
| 7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE | 7 |

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de PEYROLLES**

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| <i>Classification principale</i> | <i>Classification complémentaire</i> |
|---|--------------------------------------|
| Services divers d'ingénierie. (713300000) | En matière d'eau (QB448) |

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le bordereau des prix unitaires avec détail estimatif

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://peyrolles.fr>.

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires avec le détail estimatif

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

| <i>Critères</i> | <i>Pondération</i> |
|------------------------|--------------------|
| 1-Valeur technique | 60% |
| 2-Prix des prestations | 40% |

Le jugement des offres techniques et financières sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, en tenant compte, dans l'ordre, des critères et pondérations suivants :

Critère N°1 : Valeur technique des prestations décrites et illustrées dans le « Mémoire justificatif » - 60 % de la note

Critère N°2 : Prix des prestations - 40 % de la note

Les deux critères seront notés sur 10 points chacun.

La note finale sera donc la suivante : Note Critère n°1 x 60% + Note Critère n°2 x 40%.

Le calcul des points pour le Critère n°1 s'effectuera suivant la complétude et la qualité des éléments fournis dans la « Note méthodologique » par les candidats.

Le calcul des points pour le Critère n°2 s'effectuera de la manière suivante :

$10x (Pm/P)^2$

Avec :

10 correspond à la note maximale

Pm = Prix de l'offre la moins disante

P= montant de l'offre du candidat

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec au moins les 3 offres les mieux classées.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de PEYROLLES

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de PEYROLLES

Arbous

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01

Télécopie:

Email: peyrolles.mairie@wanadoo.fr

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Mairie de PEYROLLES

Arbous

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01

Télécopie:

Email: peyrolles.mairie@wanadoo.fr

Mairie de PEYROLLES

Arbous

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01

Télécopie:

Email: peyrolles.mairie@wanadoo.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Conseil départemental du Gard

Rue guillemette

30000 Nimes

Tél: 04 66 76 79 08

Télécopie: 04 66 76 77 11

Email: christian.guhermet@gard.fr

Monsieur Christian GUIHERMET

Conseil départemental du Gard

Rue guillemette

30000 Nimes

Tél: 04 66 76 79 08

Télécopie: 04 66 76 77 11

Email: christian.guhermet@gard.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

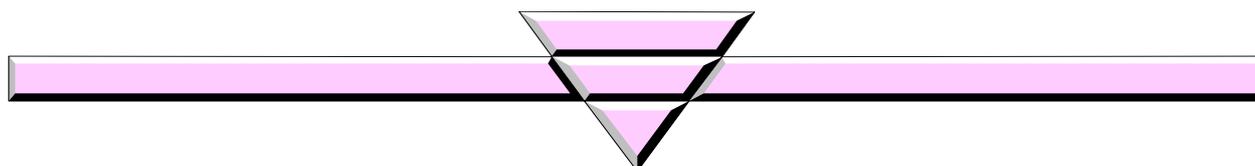
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

N° de marché

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Commune de PEYROLLES

Objet du marché :

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de PEYROLLES

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Le Maire

Ordonnateur :

Le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Le Receveur Municipal

SOMMAIRE

| | |
|---|------------------|
| <u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u> | <u>4</u> |
| <u>ARTICLE 2 : PRIX</u> | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u> | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u> | <u>5</u> |
| <u>ARTICLE 5 : NOMENCLATURE(S)</u> | <u>6</u> |
| <u>ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE</u> | <u>9</u> |
| <u>ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS</u> | <u>14</u> |

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Fournitures courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

| |
|--|
| <input type="checkbox"/> Le signataire (Candidat individuel), |
| M |
| Agissant en qualité de |
| <input type="checkbox"/> m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ; |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |
| |
| Adresse électronique |
| Numéro de téléphone Télécopie |
| |
| Numéro de SIRET Code APE |
| Numéro de TVA intracommunautaire |
| <input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre ; |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |
| |
| Adresse électronique |
| Numéro de téléphone Télécopie |
| |
| Numéro de SIRET Code APE |
| Numéro de TVA intracommunautaire |

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> Le mandataire (Candidat groupé), |
| M |
| Agissant en qualité de |
| désigné mandataire : |
| <input type="checkbox"/> du groupement solidaire |
| <input type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint |
| <input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint |
| Nom commercial et dénomination sociale |
| Adresse |
| |
| Adresse électronique |
| Numéro de téléphone Télécopie |
| |
| Numéro de SIRET Code APE |
| Numéro de TVA intracommunautaire |
| S'engage, au nom des membres du groupement ¹ , sur la base de l'offre du groupement, |

¹ L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

L'évaluation de l'ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

pour la solution de base² :

| | | | |
|------------------------|---|-------|-------|
| Montant H.T. | : | | Euros |
| TVA (taux de%) | : | | Euros |
| Montant T.T.C. | : | | Euros |
| Soit en toutes lettres | : | | |
| | | | |

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est de 18 mois.

Le délai d'exécution part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants³ :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur⁴ :

un compte unique ouvert au nom du mandataire;

² Le montant est estimatif car le marché est à prix unitaires

³ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

⁴ Cocher la case correspondant à votre situation

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Article 5 : Nomenclature(s)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| <i>Classification principale</i> | <i>Classification complémentaire</i> |
|---|--------------------------------------|
| Services divers d'ingénierie. (713300000) | En matière d'eau (QB448) |

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| <i>Nomenclature interne</i> |
|--|
| 7006 - Etudes à caractère général (hors communication) |

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
marché*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du**

A

Le

Elle est complétée par les annexes suivantes⁵ :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁶

Signature

⁵ Cocher la case correspondante

⁶ Date et signature originales

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES⁷

Certificat de cessibilité établi en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁸
Signature

⁷ Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

⁸ Date et signature originales

| |
|--|
| ANNEXE N° 1 : Relative à la déclaration de sous-traitance |
|--|

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.

Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

| | |
|--|------------|
| A – Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) | DC4 |
|--|------------|

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Commune de PEYROLLES

Mairie

Arbous

30124 PEYROLLES

Tél: 04.66.85.13.01

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Le Maire

| | |
|--|------------|
| B – Objet du marché public ou de l'accord-cadre | DC4 |
|--|------------|

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de PEYROLLES

| | |
|---|------------|
| C - Objet de la déclaration du sous-traitant | DC4 |
|---|------------|

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

| | |
|---|------------|
| D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre | DC4 |
|---|------------|

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

| | |
|--|------------|
| E - Identification du sous-traitant | DC4 |
|--|------------|

- Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :
- Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :
- Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :
- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 135 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

| | |
|---|------------|
| F - Nature et prix des prestations sous-traitées | DC4 |
|---|------------|

- **Nature des prestations sous-traitées :**
- Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :
 - a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :
 - Taux de la TVA :
 - Montant maximum HT :
 - Montant maximum TTC :
 - b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :
 - Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
 - Montant maximum hors TVA :
- **Modalités de variation des prix :**

| | |
|-----------------------------------|------------|
| G - Conditions de paiement | DC4 |
|-----------------------------------|------------|

- **Compte à créditer :**

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

- **Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :**

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

| | |
|---------------------------------------|------------|
| H - Capacités du sous-traitant | DC4 |
|---------------------------------------|------------|

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

| | |
|--|------------|
| I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant | DC4 |
|--|------------|

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L.

8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

| |
|--|
| J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public |
|--|

| |
|------------|
| DC4 |
|------------|

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

| | |
|--|------------|
| K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant | DC4 |
|--|------------|

A..... le
Le sous-traitant

A le.....
Le candidat ou le titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

| | |
|--|------------|
| L - Notification de l'acte spécial au titulaire | DC4 |
|--|------------|

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

| <i>Désignation de l'entreprise</i> | <i>Prestations concernées</i> | <i>Montant H.T.</i> | <i>Taux T.V.A.</i> | <i>Montant T.T.C.</i> |
|--|-------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| | <i>Totaux</i> | | | |

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

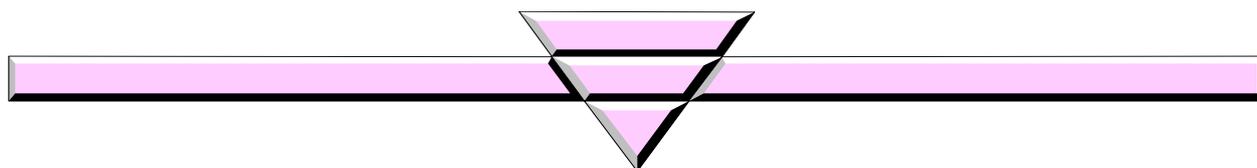
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

Commune de PEYROLLES

Cahier des Clauses Administratives Particulières

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| <u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES</u> | 4 |
| 1.1 - OBJET DU MARCHÉ | 4 |
| 1.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS | 4 |
| 1.3 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION | 4 |
| <u>ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ</u> | 4 |
| <u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON</u> | 4 |
| 3.1 - DELAIS DE BASE | 4 |
| 3.2 - PROLONGATION DES DELAIS | 4 |
| <u>ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS</u> | 4 |
| <u>ARTICLE 5 : CONSTATATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 6 : MAINTENANCE ET GARANTIES DES PRESTATIONS</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 7 : GARANTIES FINANCIERES</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 8 : AVANCE</u> | 5 |
| <u>ARTICLE 9 : PRIX</u> | 5 |
| 9.1 - CARACTERISTIQUES DES PRIX PRATIQUES | 5 |
| 9.2 – MODALITES DE VARIATIONS DES PRIX | 5 |
| <u>ARTICLE 10 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES</u> | 5 |
| 10.1 - ACOMPTES ET PAIEMENTS PARTIELS DEFINITIFS | 5 |
| 10.2 - PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENTS | 5 |
| 10.3 – DELAI GLOBAL DE PAIEMENT | 6 |
| <u>ARTICLE 11 : PENALITES</u> | 6 |
| 11.1 - PENALITES DE RETARD | 6 |
| 11.2 - PENALITES D'INDISPONIBILITE POUR LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE | 6 |
| <u>ARTICLE 12 : ASSURANCES</u> | 7 |
| <u>ARTICLE 13 : RESILIATION DU MARCHÉ</u> | 7 |
| <u>ARTICLE 14 : DROIT ET LANGUE</u> | 7 |
| <u>ARTICLE 15 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES</u> | 7 |

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent :

Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de PEYROLLES

Désignation de sous-traitants en cours de marché :

L'acte spécial précise tous les éléments de l'article 134 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et indique en outre pour les sous-traitants à payer directement :

- La personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances ;
- Le compte à créditer.

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.3 - Durée - Délais d'exécution

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement et au présent C.C.A.P.

Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009
- Le bordereau des prix unitaires

Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

3.1 - Délais de base

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est stipulé à l'acte d'engagement.

3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Poursuite de l'exécution des prestations

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant.

Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Concernant les vérifications et décisions après vérifications, aucune stipulation particulière n'est prévue.

Article 6 : Maintenance et garanties des prestations

Sans objet.

Article 7 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Article 8 : Avance

Aucune avance ne sera versée.

Article 9 : Prix

9.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

9.2 – Modalités de variations des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois qui précède celui de la date limite de réception des offres ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 10 : Modalités de règlement des comptes

10.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les acomptes seront versés au titulaire dans les conditions de l'article 11 du C.C.A.G.-F.C.S.

10.2 - Présentation des demandes de paiements

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-F.C.S.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du contrat ;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- la désignation de l'organisme débiteur
- la décomposition des prix forfaitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du marché ou que, eu égard aux prescriptions du marché, les prestations ont été effectuées de manière incomplète ou non conforme;

- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-FCS ;
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.
- la mention de l'assurance professionnelle et sa couverture géographique, pour les artisans immatriculés au répertoire des métiers et les entrepreneurs relevant de l'article 133-6-8 du Code de la sécurité sociale (notamment les auto-entrepreneurs relevant du régime fiscal de la micro-entreprise).
- En cas de cotraitance :
 - ◆ En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;
 - ◆ En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-F.C.S

- En cas de sous-traitance : Le sous-traitant adresse sa demande de paiement au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.

10.3 – Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 11 : Pénalités

11.1 - Pénalités de retard

Concernant les pénalités journalières, les stipulations de l'article 14.1 du C.C.A.G.-F.C.S. s'appliquent.

11.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance

Il n'est pas prévu de pénalité d'indisponibilité.

Article 12 : Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Article 13 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Article 14 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de la personne publique est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Article 15 : Clauses complémentaires

Sans objet.

Article 16 : Dérogations au C.C.A.G.

Les dérogations aux C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après du C.C.A.P., sont apportées aux articles suivants :

L'article 3.1 déroge à l'article 13.1.1 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services

Dressé par :

Monsieur François ABBOU, Maire de
PEYROLLES

Lu et approuvé

Le :

(signature)

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

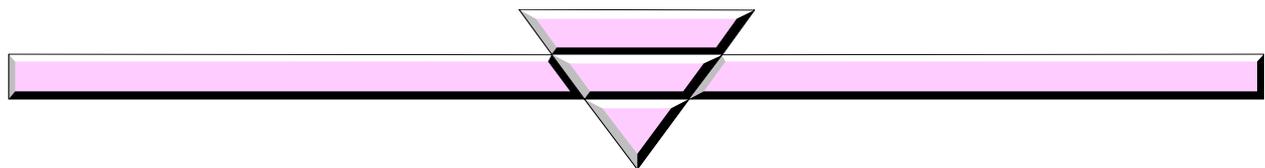
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

Les quantités notées et les prestations prévues sont estimées au moment de la réalisation de ce document.

(Celles-ci pourront être modifiées en cours d'étude selon les besoins, sans que le titulaire ne puisse élever réclamation à ce sujet)

Le règlement sera effectué sur les longueurs et les quantités réelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Afin de faciliter la lecture, les éléments concernant le contexte local
de la Commune de PEYROLLES ont été encadrés

**Dans le même esprit,
les points les plus stratégiques d'un Schéma directeur « classique » ont été mis en gras.**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. <u>OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES</u> | 4 |
| 1.1. OBJET DU MARCHE ET DU PRESENT DOCUMENT | 4 |
| 1.2. CADRE ET OBJECTIF DE L'ETUDE | 4 |
| 1.3. ZONE D'ETUDE | 5 |
| 1.4. COMITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI | 6 |
| 1.5. INTERLOCUTEURS ET DONNEES A CONSULTER | 6 |
| 2. <u>OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE</u> | 6 |
| 2.1. PHASAGE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE | 6 |
| 2.2. PHASE 1 - ETAT DES LIEUX PRELIMINAIRE | 7 |
| 2.3. PHASE 2 – ETAT DES LIEUX COMPLEMENTAIRE | 8 |
| 2.4. PHASE 3 – FAISABILITE DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES – ANALYSE COMPARATIVE | 9 |
| 2.5. PHASE 4 - ETUDES DES SOLUTIONS RETENUES - SCHEMA DIRECTEUR | 10 |
| 2.6. AVERTISSEMENT | 10 |
| 3. <u>PROBLEMES DEJA IDENTIFIES ET PROJETS EXISTANTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</u> | 11 |
| 3.1. REALISATION DES PLANS, CARTES, INVENTAIRES ET SYNOPTIQUES | 11 |
| 3.2. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX / URBANISME ET DEMOGRAPHIE | 11 |
| 3.2.1. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX | 12 |
| 3.2.2. URBANISME ET DEMOGRAPHIE | 12 |
| 3.3. INVESTIGATIONS ET MESURES DE TERRAIN - MODELISATION INFORMATIQUE | 12 |
| 3.3.1. TRAVAUX POUR LA RECHERCHE DE FUITES A REALISER DANS LE CADRE DE L'ETUDE PAR LA COLLECTIVITE (A SES FRAIS) | 12 |
| 3.3.2. PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PILOTAGE ET LE SUIVI DES TRAVAUX | 13 |
| 3.3.3. MESURES SUR LES RESEAUX ET OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 14 |
| 3.3.4. MODELISATIONS INFORMATIQUES DES RESEAUX D'EAU POTABLE | 15 |
| 3.3.5. VISITES DE DISPOSITIFS D'ALIMENTATIONS EN EAU POTABLE PRIVEES EXISTANTS | 15 |
| 3.4. PROBLEMES QUALITATIFS ET TRAITEMENTS | 16 |
| 3.4.1. ENJEUX LOCAUX | 16 |
| 3.4.2. ETAT DES LIEUX | 16 |
| 3.4.3. PHASE PROJET | 16 |
| 3.5. PROBLEMES QUANTITATIFS | 16 |
| 3.5.1. ENJEUX LOCAUX | 16 |
| 3.5.2. ETAT DES LIEUX | 17 |
| 3.5.3. PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE | 17 |
| 3.5.4. ECONOMIES D'EAU | 18 |
| 3.5.5. RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE | 18 |
| 3.6. ALIMENTATIONS EN EAU POTABLE PRIVEES – ZONAGE D'EAU POTABLE – BILAN BESOINS / RESSOURCES | 19 |
| 3.6.1. ENJEUX LOCAUX | 19 |
| 3.6.2. ETAT DES LIEUX | 19 |
| 3.6.3. DEVENIR DES SECTEURS ACTUELLEMENT NON DESSERVIS | 19 |
| 3.6.4. EXTENSIONS DE RESEAUX | 20 |
| 3.6.5. ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 20 |
| 3.6.6. BILAN BESOINS / RESSOURCES | 20 |
| 3.7. MODERNISATION DU SERVICE ET GESTION QUOTIDIENNE | 21 |
| 3.8. PRESTATIONS PARTICULIERES | 21 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 3.8.1. | REDACTION D'UN REGLEMENT POUR LES USAGERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... | 21 |
| 3.8.2. | ANALYSE COMPTABLE DETAILLEE DU BUDGET M49 ET DU PRIX DE L'EAU POTABLE..... | 22 |
| 4. | <u>PIECES A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES.....</u> | 22 |
| 4.1. | DOCUMENTS A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES..... | 22 |
| 4.2. | REDACTION DES DOCUMENTS ET OBJECTIFS A ATTEINDRE..... | 23 |
| 4.3. | PRESENTATION DES DOCUMENTS ET CHARTE GRAPHIQUE..... | 24 |
| 4.4. | INFORMATISATION DES DOCUMENTS | 24 |
| 4.5. | DIFFUSION DES DOCUMENTS | 24 |

Liste des annexes

- Contenu des pièces à réaliser (« Sommaire type »)
- Plans de fonctionnement de l'alimentation en eau potable
- Fiche de renseignements (une fiche « Alimentation en eau potable »)

1. OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet du marché et du présent document

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit le contenu technique et les modalités d'intervention du marché d'étude suivant :

Commune de PEYROLLES
Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable

1.2. Cadre et objectif de l'étude

La Commune de PEYROLLES, confrontée à plusieurs problèmes concernant son alimentation en eau, a décidé d'engager l'étude d'un « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable », dont le présent document définit le contenu.

Les principaux objectifs de l'étude seront **La vérification de l'état du réseau, Les solutions pour diminuer le taux d'arsenic, les volumes consommés sans comptage, la sécurité incendie, l'étude de nouvelles ressources (financièrement réalisables) et les possibilités d'extensions en cohérence avec le PLU.**

De manière plus générale, cette étude devra répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Faire l'état des lieux de l'alimentation en eau potable
- Examiner l'ensemble des problèmes possibles, qu'ils soient existants ou prévisibles
 - A moyen terme : +15/20 ans = PLU en cours d'élaboration
 - A long terme : +30/40 ans = amortissement des grosses infrastructures
- Analyser au niveau faisabilité l'ensemble des solutions envisageables pour résoudre les problèmes existants et anticiper les problèmes prévisibles
- Donner les moyens à la collectivité de faire les bons choix entre les diverses options
- Analyser au niveau études préliminaires les solutions retenues
- Faire un bilan général de l'ensemble des travaux et actions à mener et définir des priorités en fonction des enjeux (notamment environnementaux)
- Garantir que les ressources en eau et les infrastructures (réservoirs, stations de pompage, ~~stations d'épuration~~ et réseaux) auront les capacités nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants envisagés dans le futur et donner les éléments nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Aboutir à un Zonage et à un programme de travaux et d'actions, qui soient parfaitement compatible avec les moyens financiers de la collectivité et ses documents d'urbanisme actuels et futurs
- Réunir tous les éléments nécessaires pour justifier les aides auxquelles la collectivité pourra prétendre ; sans être une garantie d'obtention des subventions, le Schéma devra à minima assurer de ne pas en perdre

- Mettre en place un « diagnostic permanent des infrastructures », notamment par la télésurveillance, afin que la collectivité puisse optimiser sa gestion après l'étude (en particulier : réduction des fuites en eau potable et réduction des eaux parasites en assainissement)

Les documents réalisés devront également répondre aux besoins de ses utilisateurs, à savoir :

- La collectivité elle-même : élus et services techniques
- Les maîtres d'œuvre des travaux qui découleront du Schéma
- Les services de l'Etat, pour les aspects réglementaires
- Les financeurs : Agence de l'Eau et Conseil général du GARD

Par ailleurs, cette étude devra assurer la préservation des milieux naturels (qu'ils soient de surface ou souterrains), respecter la législation et être parfaitement conforme avec les documents références en vigueur :

- DCE, SDAGE, SAGE, contrat de rivière, plan de gestion concertée des ressources ou des étiages, études de caractérisation des débits,...
- PLU / POS / Carte communale et SCoT éventuel
- DUP des captages du secteur d'étude
- Zones naturelles diverses

Ces documents devront impérativement être analysés et leurs objectifs synthétisés et pris en compte dans l'étude.

1.3. **Zone d'étude**

La zone d'étude portera sur la totalité du territoire de la Commune de PEYROLLES.

A noter qu'il n'existe à priori aucun autre secteur situé en dehors du territoire de la collectivité qui soit concerné par les problématiques étudiées.

Les niveaux de détails attendus seront adaptés selon les secteurs en fonction des difficultés et des enjeux. L'enquête sera notamment plus poussée au niveau des secteurs « urbanisés et urbanisables », c'est à dire :

- Les zones actuellement bâties
- Les zones actuellement constructibles
- Les projets d'extension éventuelle de la zone constructible

Une attention particulière sera accordée aux secteurs figurant sur le(s) « Plan(s) de fonctionnement » et ceux évoqués sur la « Fiche de renseignements » en annexe.

La délimitation de la zone d'étude et les niveaux de détails nécessaires seront finalisés avec le bureau d'études retenu en concertation avec les élus de la collectivité.

1.4. Comités de pilotage et de suivi

Le pilotage de l'étude sera assuré par Madame / Monsieur le Maire de la Commune de PEYROLLES, accompagné du Conseil général du GARD, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et partenaire financier, ainsi que de l'Agence de l'Eau RM&C, partenaire financier.

Lors des réunions de présentation de l'étude, un comité de suivi sera constitué des membres suivants :

- Elus et techniciens de la collectivité
- Agence de l'Eau
- Conseil général du GARD – Direction de l'Eau, l'Environnement et l'Aménagement Rural (DEEAR)
 - SATAC (Service d'Appui Technique Aux collectivités)
 - SATE (Service d'Assistance Technique à l'Eau = SATESE + SATAA + SATEP)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM, ex DDAF et DDE)
- Agence Régionale de la Santé (ARS, ex DDASS)
- Syndicat de bassin versant ou de rivière du secteur
- Autres intervenants
 - Urbaniste
 - SPANC
 - Fermier et prestataires de services éventuels

1.5. Interlocuteurs et données à consulter

La réalisation de l'étude se fera avec la plus large concertation possible. Au cours de ses investigations, le bureau d'études devra consulter les principaux intervenants et en particulier les membres du comité de suivi.

Les informations, études et documents concernant le secteur d'étude, devront être recherchés puis consultés. Les données utilisées devront être vérifiées et, le cas échéant, réactualisées.

La collectivité maître d'ouvrage communiquera les éléments qu'elle possède (voir « Fiche de renseignements » en annexe).

2. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

2.1. Phasage et déroulement de l'étude

| |
|--|
| Phase 1 : Etat des lieux préliminaire |
| Réunion de démarrage * |
| Collecte des données – Premier examen de la situation locale |
| Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable |
| Repérages de terrain (mise à jour de l'existant) <i>(réseaux d'eaux potable, ouvrages, équipements)</i> |

| |
|--|
| * |
| Définition des travaux à réaliser par la collectivité dans le cadre de l'étude pour la recherche de fuites <i>(poses de compteurs généraux, de vannes de sectionnement et de la télésurveillance)</i> |
| Réunion de fin de phase |

| |
|--|
| Phase 2 : Etat des lieux complémentaire |
| Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable |
| Interruption de l'étude durant la réalisation des travaux nécessaires pour la recherche de fuites * |
| Mesures de terrain et modélisation informatique - <i>Campagne de mesures sur les réseaux d'eau potable</i> - <i>Recherche des fuites par sectorisation</i> - <i>Recherches fines des fuites</i> - <i>Modélisation informatique des réseaux d'eau potable et de la défense incendie</i> |

| |
|--|
| Phase 3 : Faisabilité des solutions envisageables - Analyse comparative |
| Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables * |
| Projet de Schéma directeur : Synthèse * Tableau comparatif des travaux et actions envisageables Comparatif besoins / infrastructures * Proposition d'un scénario global avec zonage * |
| Rapport intermédiaire de Phase 3 * Réunion de fin de phase |

| |
|--|
| Phase 4 : Etudes des solutions retenues - Schéma directeur |
| Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues * |
| Schéma directeur : Synthèse * Justification des choix * Programme de travaux et d'actions retenus Plan de financement * Incidences sur le prix de l'eau * |
| Projet de rapport d'enquête publique du Zonage d'alimentation en eau potable * |
| Rapport intermédiaire de Phase 4 * Projet de note et de rapport de synthèse * Réunion finale * |
| Correction des documents intermédiaires * Remise des documents définitifs |

2.2. Phase 1 - Etat des lieux préliminaire

Les objectifs de la Phase 1 sont les suivants :

- Collecter toutes les données disponibles, en particulier celles qui pourraient avoir une incidence sur les projets
- Effectuer tous les repérages de terrain (réseaux, ouvrages et équipements)
- Mettre à jour les plans et établir les fiches des ouvrages et des équipements
- Réaliser les premières mesures de terrain

- **Préparer tous les éléments nécessaires à la finalisation des mesures de terrain en Phase 2**

Il est rappelé que les fiches descriptives des ouvrages et des équipements doivent comprendre tous les éléments techniques nécessaires, et en particulier :

- Toutes les photos utiles : repérage extérieur systématique + intérieur pour les ouvrages visitables (plusieurs si nécessaire) + dysfonctionnements observés s'il y a lieu
- Pour les synoptiques des réseaux : vues en plan et profils altimétriques avec secteurs desservis et ouvrages remarquables
- Pour les synoptiques des ouvrages : croquis 3D + coupes et vues en plan si nécessaire, avec toutes les cotes et volumes représentatifs (qui doivent être relevés sur place)

Il n'est pas prévu de rapport d'étude pour la Phase 1, mais le bureau d'études fournira les documents nécessaires au suivi de l'étude, en particulier les synoptiques, les plans des réseaux, les fiches ouvrages et le projet de plan de localisation des problèmes et des mesures.

La rédaction du rapport d'état des lieux ne sera demandée qu'à l'issue de la Phase 2, afin de disposer de l'ensemble des éléments et ainsi obtenir un document plus cohérent.

2.3. Phase 2 – Etat des lieux complémentaire

Les objectifs de la Phase 2 sont les suivants :

- **Finaliser les mesures de terrain**
- **Faire un bilan précis et fiable des situations actuelles et futures vis à vis de l'ensemble des thématiques étudiées**
- **Repérer les problèmes et évaluer leur gravité**
- **Définir les contraintes dont il faudra tenir compte dans la suite de l'étude**
- **Faire une synthèse des états des lieux réalisés, mettant en valeur les chiffres et ratios clefs de la collectivité, puis définissant un degré de priorité pour chacun des problèmes relevés, fonction de la gravité de la situation**
- **Rédiger le rapport d'état des lieux**

Le bureau d'études devra examiner l'ensemble des problèmes possibles et déterminer s'ils existent ou non sur la zone d'étude. Lorsqu'un problème sera avéré ou prévisible, il devra préciser son origine et évaluer sa gravité.

Le bureau d'études devra en particulier examiner :

- Les problèmes déjà identifiés sur la zone d'étude (évoqués ci-après, ainsi que dans la « Fiche de renseignement » en annexe)
- Les problèmes qui seront évoqués par les élus et techniciens de la collectivité
- Les problèmes prévisibles à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans)

Le rapport d'étude de la Phase 2 comprendra l'intégralité des états des lieux, déclinés de manière thématique, ainsi que toutes les annexes réalisées en Phases 1 et 2 (plans, fiches, inventaires,...).

2.4. Phase 3 – Faisabilité des solutions envisageables – Analyse comparative

Les objectifs de la Phase 3 sont les suivants :

- **Proposer des travaux et actions permettant de résoudre les difficultés relevées lors des états des lieux thématiques**
- **Analyser au niveau faisabilité l'ensemble des solutions envisageables**
- **Effectuer une analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » de ces solutions et de leurs variantes éventuelles**
- **Proposer un projet de Schéma directeur, comprenant :**
 - **Une sélection de travaux et d'actions intéressants à analyser au niveau études préliminaires en Phase 4**
 - **Un comparatif entre les besoins actuels et futurs de la collectivité et les capacités de ses infrastructures (avec et sans les travaux et actions envisagés)**
 - **Une ébauche de scénario d'aménagement global**
- **Donner tous les éléments nécessaires à la collectivité pour faire un choix entre les projets proposés**

Ce travail devra permettre à la collectivité de faire un choix entre les différentes solutions envisageables.

Le bureau d'études devra en particulier examiner :

- **Les solutions qu'il aura lui-même proposées pour résoudre les problèmes relevés durant les Phases 1 et 2 et anticiper les problèmes prévisibles**
- **Les projets existants sur la zone d'étude (évoqués ci-après, ainsi que dans la « Fiche de renseignement » en annexe)**
- **Les projets qui seront évoqués par les élus et techniciens en cours d'étude**
- **Les solutions au niveau local, intercommunal, voire même départemental**
- **Les possibilités de regroupement de projets sur la collectivité et en intercommunalité**

Les solutions proposées pourront être les travaux et actions suivantes :

- **Travaux de renouvellement et d'entretien**
- **Travaux de réhabilitation**
- **Travaux neufs**
- **Travaux et d'actions d'urgence permettant d'assurer un service satisfaisant dans l'attente de solutions pérennes**
- **Evolution des méthodes de gestion quotidienne et de l'organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif)**
- **Etudes complémentaires à réaliser après le Schéma directeur**

Le rapport d'étude de la Phase 3 comprendra l'intégralité des solutions envisageables étudiées au niveau faisabilité, leur analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » et un projet de Schéma directeur.

2.5. Phase 4 - Etudes des solutions retenues - Schéma directeur

Les objectifs de la Phase 4 sont les suivants :

- Analyser au niveau études préliminaires les solutions retenues par la collectivité à l'issue de la Phase 3
- Dimensionner les ouvrages et proposer des terrains convenant pour leur réalisation
- Vérifier le fonctionnement et le dimensionnement des solutions en s'appuyant sur la modélisation informatique
- Proposer à la collectivité des projets adaptés et hiérarchiser les priorités selon des critères techniques, économiques et environnementaux
- Justifier le classement de ces priorités à l'aide de ratios types représentatifs de l'efficacité des solutions
- Proposer un échéancier des travaux et actions à mener
- Actualiser l'analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » des solutions établie en Phase 3 sous la forme d'un « Tableau de programmation des travaux et actions retenus »
- Effectuer l'analyse financière du programme de travaux et d'action, avec notamment l'incidence sur le prix de l'eau
- Aboutir au Schéma directeur et Zonage définitifs

Ce travail devra permettre à la collectivité de finaliser ses choix entre les différentes solutions envisageables.

Les propositions devront impérativement être dimensionnées sur la base d'une étude de population « permanente / saisonnière / actuelle / future » très soignée, qui sera détaillée par zones si besoin (village, hameaux, sous-secteurs,...).

Le bureau d'études devra veiller à la parfaite cohérence entre les projets proposés et les documents d'urbanisme.

Les dimensionnements devront tenir compte des ouvrages actuels et futurs et de leur amélioration après réalisation du programme de travaux.

Les incidences des projets sur le prix de l'eau devront intégrer les nouveaux abonnés raccordés dans le temps.

Le rapport d'étude de la Phase 4 complétera le rapport de Phase 3 avec l'analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues, le tableau de programmation des travaux et actions retenus et l'analyse financière.

2.6. Avertissement

Avant de lire la suite du présent document, il est fortement conseillé de consulter très attentivement la « Fiche de renseignements » et le(s) « Plan(s) de fonctionnement » en annexe du présent CCTP, ces documents constituant un pré-diagnostic de la situation de la Commune de PEYROLLES.

Le descriptif des prestations à réaliser et les quantités prévisionnelles figurent au « Bordereau des prix avec détail estimatif ».

Tous ces points ne sont pas repris, mais complétés dans la suite du présent CCTP, qui a pour but de préciser (par thèmes) les conditions de réalisation des prestations : particularités de la zone d'étude, niveau de complexité des problématiques, projets envisagés ou déjà engagés, niveau de précision attendu de la part du bureau d'études.

3. PROBLEMES DEJA IDENTIFIES ET PROJETS EXISTANTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3.1. Réalisation des plans, cartes, inventaires et synoptiques

Concernant la Commune de PEYROLLES, compte tenu de la qualité des documents existants et de la bonne connaissance des réseaux d'eau potable par les élus et techniciens, le travail ne présentera pas de difficulté majeure.

Il ne s'agira cependant pas d'un simple report des informations disponibles sur support informatique, mais d'établir un véritable état des lieux, à partir d'une vérification exhaustive de terrain.

A noter que les plans réalisés devront être mis à jour suivant les normes actuelles et compatibles avec le logiciel de gestion du cadastre de PEYROLLES (A priori en format pdf) ?

Un « Plan de localisation des fuites et des mesures » est également demandé. Un soin particulier sera demandé au bureau d'études concernant la lisibilité de ce plan, qui reprendra au fur et à mesure, les données collectées et les investigations réalisées. Il s'agira bien du même document de synthèse qui se veut évolutif au cours de l'étude.

Les dimensionnements des ouvrages existants (ouvrages de production d'eau potable, réservoirs, postes de refoulement et surpresseurs,...) devront être systématiquement recalculés (différents volumes et surfaces des ouvrages, niveaux bas et haut, réserves incendie, surverses, vidanges, puissances des pompes, capacités de refoulement ou de stockage).

Ces informations devront être reportées dans les fiches à réaliser.

Un gestionnaire des réseaux d'eau potable accompagnera le bureau d'études pour lui faciliter les repérages.

3.2. Aspects environnementaux / Urbanisme et démographie

Les états des lieux demandés sur ces thèmes ont pour objectif de recueillir toute contrainte (actuelle ou future) pouvant avoir une incidence sur les projets étudiés dans le présent Schéma directeur.

Le bureau d'études recherchera en particulier les stipulations concernant les masses d'eaux, la démographie et l'urbanisme figurant dans les documents référence (voir liste à l'article 1.2.).

3.2.1. Aspects environnementaux

Il est rappelé que les aspects environnementaux auront une incidence particulière sur les choix qui sont effectués dans les Schémas directeurs.

Concernant la Commune de PEYROLLES, les milieux naturels et leurs usages présentent une vulnérabilité spécifique avec notamment une ZNIEZZ et une zone Natura 2000

3.2.2. Urbanisme et démographie

Le bureau d'études devra détailler tout particulièrement l'analyse démographique, l'évolution de la population ayant une incidence très importante sur les questions liées à l'eau.

Concernant la Commune de PEYROLLES, la population devra notamment être clairement établie :

- En situation actuelle et future : échéances +15/20 ans (voir PLU) et +30/40 ans
- En permanent et en pointe (15 juillet – 15 août sur la Commune)
- Par thèmes (population résidentielle, logements vacants, capacités d'accueil touristique, activités spécifiques,...)
- Par secteurs : village, habitat isolé.

Le bureau d'études devra donc analyser avec soin l'ensemble des données et documents disponibles et en dégager une étude prospective fiable, à partir du croisement de plusieurs méthodes : prolongation des courbes INSEE, taux du SCoT, analyse locale (examen du PLU, constructions possibles parcelle par parcelle, logements vacants), souhait des élus,...

3.3. Investigations et mesures de terrain - Modélisation informatique

Les investigations de terrain prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » devront être affinées en cours d'étude, en fonction de leur intérêt et des possibilités techniques. La proposition de ces adaptations fait partie du travail du bureau d'études.

3.3.1. Travaux pour la recherche de fuites à réaliser dans le cadre de l'étude par la collectivité (à ses frais)

La collectivité a prévu de réaliser dans le cadre de l'étude (et à ses frais) un certain nombre de travaux pour la recherche de fuites et la télésurveillance.

L'objectif est de faciliter les mesures de terrain et d'améliorer la précision des résultats, puis de permettre à la collectivité de gérer au mieux ses réseaux d'eau potable à l'issue du Schéma directeur.

Concernant la Commune de PEYROLLES, il est prévu :

- Poses ou remplacements de 3 compteurs généraux
- Equipements en télésurveillance et télétransmission de la totalité des compteurs : 3 existants
- Poses ou remplacements de 3 vannes de sectorisation
- Travaux annexes éventuels (maçonnerie, pose de regards, plomberie,...)
- Réparation des fuites ponctuelles détectées durant la recherche (estimées à 1)

Concernant les poses de compteurs généraux, il est à priori prévu les emplacements suivants :

- 1 sortie de l'unité de production
- 2 sorties des 1 réservoirs et de 1 bêche de reprise

Il est également prévu d'équiper en télésurveillance l'ensemble des compteurs dans le cadre des travaux réalisés durant l'étude, soit les nouveaux appareils mentionnés ci-dessus, plus les compteurs existants suivants :

- Le compteur en sortie de l'unité de production
- Le compteur en sortie de la bêche de reprise
- Le compteur en sortie du réservoir

Concernant la télésurveillance, les prestations suivantes devront être intégrées aux travaux :

- **Télésurveillance des compteurs existants et nouvellement posés**
- **Programmation de la télésurveillance : données des compteurs, données déjà télé surveillées, autres informations intéressantes (production, remplissage des réservoirs, niveau des nappes, qualité et traitement, pannes, hors-gel,...)**
- **Fourniture et installation du matériel informatique (PC, modems, logiciels,...)**
- **Configuration du rendu final (tableaux de données, graphes, alarmes sur portables, alertes sur PC,...)**
- **Programmations du logiciel (une provisoire pendant l'étude correspondant aux besoins du Schéma directeur et une définitive)**
- **Mise en service et formation du personnel**
- **Fourniture d'un synoptique de la télésurveillance (fond schématique avec les ouvrages et sites télé surveillés, données collectées et modes de transmission)**

Le bureau d'études devra donc en priorité réaliser le bilan « Télésurveillance et diagnostic permanent du service » demandé dans le cadre de l'état des lieux « Gestion quotidienne », afin de concevoir un système global cohérent et adapté à la collectivité.

3.3.2. Prestation de maîtrise d'œuvre pour le pilotage et le suivi des travaux

Concernant le marché de travaux pour la recherche de fuites, la prestation bureau d'études assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération, comprenant les étapes AVP - PRO - ACT - VISA - DET – AOR.

Cette mission, détaillée au « Bordereau des prix avec détail estimatif », inclura notamment :

- Des propositions concernant ces travaux et en particulier déterminer le matériel et les emplacements les plus pertinents (dès la fin des reconnaissances de terrain)
- Un estimatif sommaire des coûts qui soit compatible avec le budget disponible
- La rédaction du DCE comprenant en particulier :
 - Des spécifications techniques pour le matériel, la maçonnerie, la plomberie, la sécurité du chantier, la télésurveillance,...
 - Des Fiches descriptives détaillées par secteurs et par thèmes
 - Un Plan général de localisation des travaux
 - Un BPU (Bordereau des prix unitaires avec détail estimatif) par secteurs et par thèmes
 - Des intitulés des prestations à réaliser et des n° de prix parfaitement cohérents entre CCTP, Fiches descriptives, BPU et Plan général de localisation
- Un estimatif détaillé des coûts, sur la base du BPU complété avec des prix unitaires
- La rédaction du rapport d'analyse des offres
- 3 réunions :
 - Réunion d'attribution de la consultation pour les travaux (présentation du rapport d'analyse des offres)
 - Réunions de démarrage et de réception du chantier avec l'entreprise chargée des travaux

L'attention du bureau d'études est particulièrement attirée sur la nécessité de bien clarifier le travail demandé pour la télésurveillance et notamment la nature et le formatage des données nécessaires (modalités de calcul, pas de temps, fichiers d'extraction,...).

Une suspension du délai d'exécution du Schéma directeur sera accordée au bureau d'études durant la réalisation de ces travaux.

3.3.3. Mesures sur les réseaux et ouvrages d'alimentation en eau potable

Les investigations préliminaires sur les réseaux d'eau potable devront permettre de déterminer la nature, le volume et la répartition des fuites.

Les investigations complémentaires sur les réseaux d'eau potable (recherches fines des fuites) auront pour objectif de localiser précisément les fuites, et devront traiter en priorité les secteurs les plus problématiques déterminés lors de la sectorisation.

Pour information, les quantités prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » ont été estimées et réparties de la manière suivante :

| Mesures | Estimation et répartition |
|---|--|
| Mesures en continu des débits des réseaux d'eau potable | Mesures en 3 points des réseaux d'eau potable correspondant à priori à l'ensemble des compteurs existants ou à poser durant l'étude (voir article précédent) L'existence, la localisation, la nature et surtout la télésurveillance des compteurs généraux étant à ce stade incertaine, la méthode à utiliser devra |

| | |
|---|---|
| | <p>être finalisée en cours d'étude en concertation avec la collectivité, avec les priorités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exploitation des résultats de la télésurveillance sur un compteur déjà équipé jusqu'à la fin de l'étude 2. Mesures en continu des débits sur un mois au niveau d'un compteur général existant à équiper d'une tête émettrice à enregistrement permanent 3. Mesures en continu des débits sur un mois avec une sonde à insertion double sens à poser (en cas de compteur non équipable d'une tête émettrice ou d'absence de compteur) |
| Equipement des réservoirs et bâches de reprise | Mesure en continu des niveaux pour le réservoir et la bache de reprise, durant la même période que les mesures en continu des débits |
| Sectorisations et mesures nocturnes des fuites | <p>1 campagne sur l'intégralité des réseaux d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 campagne détaillée avant réparation des fuites • 1 campagne ciblée sur les secteurs à problèmes après réparation des fuites |
| Recherche fine des fuites | 0,5km par corrélation acoustique ou toute autre méthode efficace, soit environ 14 % du linéaire total de réseaux |

NB : A noter qu'il est demandé des photos pour les investigations de terrain

3.3.4. Modélisations informatiques des réseaux d'eau potable

La modélisation informatique aura pour objectifs d'étayer l'état des lieux sur les problèmes possibles (pression, débit, diamètres, temps de séjour, défense incendie), puis de simuler les solutions retenues pour le Schéma directeur, lors de leur analyse au niveau études préliminaires en Phase 4. Tous les projets évoqués dans le présent document devront en particulier être modélisés.

Les résultats seront répartis dans les rapports d'études selon les thèmes traités (ouvrages, quantité, qualité, gestion quotidienne, projets).

Concernant la Commune de PEYROLLES, la modélisation concernera la totalité du réseau.

Les quantités prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » correspondent donc à 3,5 km de modélisation, soit l'intégralité du linéaire de réseaux.

3.3.5. Visites de dispositifs d'alimentations en eau potable privées existants

Ces visites devront répondre aux objectifs suivants :

- Analyser le fonctionnement des installations d'alimentations en eau potable privées existantes
- Recenser les problèmes rencontrés : qualité, quantité, gestion quotidienne et incidences sur les milieux naturels
- Statuer sur le sort des secteurs en alimentations en eau potable privées dont le devenir est incertain

Concernant la Commune de PEYROLLES, 28 visites de dispositifs d'alimentations en eau potable privées existants sont prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » (NB : une visite = une ressource mais parfois plusieurs habitations).

3.4. Problèmes qualitatifs et traitements

3.4.1. Enjeux locaux

Concernant la Commune de PEYROLLES, la résolution des problèmes qualitatifs sera un des objectifs prioritaires de l'étude.

Les difficultés sont en effet relativement importantes, notamment concernant la l'arsenic.

3.4.2. Etat des lieux

L'état des lieux devra aborder tous les aspects de la problématique :

- Modalités de prélèvement de l'eau et incidences sur la qualité
- Situation et contenu des DUP et des périmètres de protections
- Traitements actuels
- Respect des normes de qualité des eaux brutes et distribuées (examen des données disponibles sur 10 ans avec graphiques)
- Temps de séjour
- Aspects chimiques et en particulier dissolution du plomb
- (...)

3.4.3. Phase projet

Le bureau d'études devra proposer et étudier des travaux et actions permettant de résoudre les problèmes qualitatifs.

Dans tous les cas, les différentes solutions envisageables devront être étudiées et un projet devra être établi en détails (niveau Phase 4).

3.5. Problèmes quantitatifs

3.5.1. Enjeux locaux

La résolution des problèmes qualitatifs de la Commune de PEYROLLES sera l'objectif principal de l'étude.

La mission du bureau d'études sera en priorité de trouver un nombre significatif de fuites ponctuelles pour réduire rapidement les pertes, puis de réaliser un classement des tronçons à renouveler, en fonction de leur rendement, mais aussi des autres aspects

(renforcements, projets, nombre d'interventions pour réparation, nature des matériaux,...).

Par ailleurs, toutes les autres possibilités d'économies d'eau devront être explorées.

Sur la Commune de PEYROLLES, quelques pistes semblent intéressantes à étudier, en particulier les volumes non comptabilisés.

Le bureau d'études devra faire un bilan exhaustif des potentialités d'économie avec l'aide de ratios types, puis si nécessaire, compléter ces informations avec des visites rémunérées au Bordereau des Prix.

3.5.2. Etat des lieux

L'état des lieux devra aborder tous les aspects de la problématique :

- Diagnostic des infrastructures (état, capacités et dysfonctionnements des ressources, pompages, stockages, réseaux et équipements)
- Vérification du dimensionnement des ouvrages
- Situation et contenu des DUP
- Production et consommation (examen des données et mesures disponibles sur 10 ans avec graphiques)
- Consommations publiques et gros consommateurs privés
- Volumes non comptabilisés
- Recherche et localisation des fuites
- Sécurisation et en particulier temps de réserve
- (...)

Le bureau d'études devra notamment faire un bilan exhaustif des économies d'eau potentielles, puis compléter ces informations avec des visites ciblées rémunérées au Bordereau des Prix.

3.5.3. Programme de travaux sur les réseaux d'eau potable

Le bureau d'études devra proposer un programme de travaux détaillé sur les réseaux d'eau potable.

Celui-ci devra permettre le meilleur choix entre réparations ponctuelles et renouvellements des tronçons trop vétustes.

Une analyse multicritères sera demandée pour chaque proposition, afin de justifier les choix et le classement par priorités qui seront effectués en Phase 4. Celle-ci devra prendre en compte l'ensemble des critères de choix :

- Volumes de fuites éliminés, estimés en €/m³
- Historique des fuites (nombre, importance des pertes en m³/j, secteurs concernés)
- Age et nature des matériaux

- **Renouvellements préconisés pour d'autres raisons (renforcements, suppressions de portions en refoulement/distribution, bouclages, sécurisation,...)**
- **Travaux d'opportunité (coordination avec d'autres projets sur les mêmes secteurs)**
- (...)

3.5.4. Economies d'eau

Le bureau d'études devra également analyser toutes les possibilités d'économies d'eau envisageables :

- Campagnes de sensibilisation, actions auprès des gros consommateurs
- Possibilités au niveau des collectivités (nettoyage, terrains de sport, espaces verts, fontaines publiques,...)
- Modulation du prix de l'eau (tarifs croissants par tranches de consommations ou tarification différenciée été/hiver)
- Mesures d'urbanisme (densification de l'habitat, préconisation d'espèces végétales moins consommatrices, stockage des eaux de pluie, création de piscines municipales, limitation du développement des secteurs aux ressources les plus faibles, action des SCoTs,...)
- (...)

Des ratios types devront être donnés pour estimer l'efficacité des solutions.

Le bureau d'études pourra s'inspirer des pistes figurant dans le « Schéma de gestion durable de la ressource en eau du GARD » (Conseil général du GARD 2010).

Concernant la Commune de PEYROLLES, le bureau d'études devra faire des propositions concrètes de travaux et d'actions en fonction des résultats des investigations menées lors de l'état des lieux.

3 visites sont à priori prévues sur des sites où des économies potentielles auront été détectées lors des analyses de l'état des lieux.

3.5.5. Restructuration des réseaux d'eau potable

Le bureau d'études devra proposer et étudier des travaux et actions de restructuration permettant d'améliorer le fonctionnement des réseaux.

Concernant la Commune de PEYROLLES, le premier objectif sera de traiter l'arsenic.

L'augmentation des capacités de la collectivité devra notamment être examinée, avec au minimum les options suivantes :

- **Interconnexions avec d'autres collectivités**
- **Recherche d'une nouvelle ressource**

La suppression des portions de réseau en refoulement/distribution devra également être étudiée.

De même, tous les bouclages envisageables devront être examinés.

Concernant les renforcements, ceux-ci devront être prévus pour tous les secteurs étant apparus comme sous-dimensionnés lors de la modélisation.

Enfin, des propositions devront être faites pour renforcer la sécurisation du réseau : protection accrues des ressources, augmentation du stockage, interconnexions, diversification des ressources,...

Concernant la recherche d'une nouvelle ressource, plusieurs sites potentiels devront être proposés en fonction du contexte hydrogéologique.

Le bureau d'études devra examiner les modalités de mise en service et de raccordement de ces sites, puis les classer par ordre d'intérêt. Il ne sera pas demandé de mesures ou de recherches complémentaires.

3.6. Alimentations en eau potable privées – Zonage d'eau potable – Bilan besoins / ressources

3.6.1. Enjeux locaux

| |
|---|
| Concernant la Commune de PEYROLLES, quelques projets devraient faire augmenter sensiblement la population raccordée et les besoins en eau potable |
|---|

3.6.2. Etat des lieux

L'état des lieux devra faire un point complet de la situation de chaque secteur en alimentation en eau potable privée et en particulier évaluer les problèmes qualitatif et quantitatif et estimer les incidences actuelles et futures sur les milieux naturels.

La collectivité ne pouvant pas financer à court terme plusieurs reprises de dispositifs privés ou raccordements aux réseaux, le bureau d'études devra définir les secteurs pouvant demeurer en privé sans incidence notable pour les habitants ou les milieux naturels, puis classer les autres par ordre de priorité, selon leur impact, à l'aide d'une analyse multicritères « incidence environnementale / nuisances / population concernée / (...) »

Ces examens se feront essentiellement sur la base des éléments fournis par la collectivité, complétés si besoin, par des visites spécifiques et rémunérées, pour les secteurs les plus importants ou les plus problématiques.

Par ailleurs, tous les terrains (construits ou non) actuellement raccordables sans extension de réseaux devront être repérés sur la carte du Zonage actuel.

3.6.3. Devenir des secteurs actuellement non desservis

Le bureau d'études devra proposer et étudier des solutions concernant le devenir des secteurs actuellement en alimentations privées et les zones d'urbanisation futures.

Il s'appuiera notamment sur les éléments qu'il aura établi lors de l'état des lieux et en particulier :

- La carte du zonage actuel comprenant la localisation des habitations raccordables sans extensions
- Les visites éventuelles des alimentations en eau potable privées existantes
- Les perspectives d'évolution démographiques
- La capacité résiduelle des ressources actuelles
- Le bilan besoins / ressources (en situation actuelle et future)

Concernant la Commune de PEYROLLES, le bureau d'études devra dans un premier temps examiner la périphérie des secteurs desservis par les réseaux et déterminer quelles sont les meilleures solutions (raccordement ou non constructibilité des terrains).

Ce travail devra être mené pour tous les terrains potentiellement constructibles.

Dans un second temps, toutes les possibilités devront être examinées concernant les habitations isolées actuellement en alimentations en eau potable privées, avec au minimum les options suivantes :

- Maintien en alimentations en eau potable privées, si besoin après travaux (réhabilitation des dispositifs, mise en place de traitements,...)
- Raccordements à des réseaux existants
- Création de dispositifs d'alimentations en eau potable publics (reprise et amélioration des installations existantes par la collectivité)

Le bureau d'études devra reprendre les conclusions de l'analyse multicritères effectuée lors de l'état des lieux.

3.6.4. Extensions de réseaux

Concernant la Commune de PEYROLLES, le bureau d'études devra étudier l'intérêt et faisabilité de quelques extensions de réseaux destinées à desservir des projets d'urbanisation.

3.6.5. Zonage d'alimentation en eau potable

Compte tenu du mode d'urbanisation de la collectivité, de sa politique claire en matière de développement et de l'absence de problème grave sur les alimentations privées, le Zonage de la Commune de PEYROLLES ne présentera aucune difficulté.

3.6.6. Bilan besoins / ressources

Le bureau d'études devra veiller en permanence à la cohérence entre les ressources actuelles et futures de la collectivité et les besoins correspondant aux hypothèses effectuées concernant les perspectives démographiques et le Zonage. Si besoin, le programme de travaux et/ou les documents d'urbanisme devront être adaptés en conséquence.

Le scénario retenu au niveau du Schéma directeur devra garantir une parfaite cohérence à court, moyen et long terme et sur l'ensemble du territoire de la collectivité entre :

- Les populations desservies
- Les ressources
- Le Zonage
- Les documents d'urbanisme
- Le programme de travaux et d'actions

3.7. Modernisation du service et gestion quotidienne

L'état des lieux devra aborder toutes les difficultés généralement rencontrées concernant l'organisation, les méthodes de travail et l'entretien, afin de pouvoir se traduire en phase projet par des conseils personnalisés et le cas échéant des propositions de travaux.

Le bureau d'études devra en particulier faire des propositions concernant :

- Les modalités d'entretien et de gestion du service
- La mise en place d'un « diagnostic permanent » permettant le suivi quotidien du service par la collectivité à l'issue du Schéma directeur :
 - Télésurveillance des paramètres clefs du service : qualité et traitement (turbidité, chloration,...), production, remplissage des réservoirs, consommations et fuites par grands secteurs, pannes (pompes, électricité, traitement, télésurveillance),...
 - Matériel permettant la télégestion de ces paramètres
 - Réalisation de documents facilitant le travail de l'exploitant : carnets d'entretien, fichiers de suivi et cartographies des interventions (traitement de l'eau, réparations de fuites, réparations de branchements,...), suivi et programmation des renouvellements, mise au point d'une méthodologie pour le suivi et élimination des fuites
- Les améliorations techniques envisageables sur les réseaux, les ouvrages et les équipements
- L'amélioration des modalités de défense incendie
- Les renouvellements
- Le prix de l'eau (tranches, modulation été/hiver)

Concernant la Commune de PEYROLLES, le bureau d'études devra également étudier la mise aux normes de la défense incendie, soit par une amélioration des installations d'eau potable existantes, soit par des techniques alternatives (citernes, piscines, accès à des plans d'eau, ...). Le bureau d'étude devra se mettre en relation avec le SDIS concernant l'évolution de la réglementation incendie à venir.

Par ailleurs, le bureau d'études devra faire des propositions concernant la mise en place du diagnostic permanent, incluant en priorité la télésurveillance du service de l'alimentation en eau potable (emplacements, données collectées, matériel, logiciels, niveaux d'alerte,...).

3.8. Prestations particulières

3.8.1. Rédaction d'un règlement pour les usagers du service de l'eau potable

Le bureau d'études devra rédiger un règlement personnalisé à la collectivité pour les usagers du service de l'eau potable.

Si besoin le bureau d'études devra s'appuyer ponctuellement sur un spécialiste des questions juridiques, afin que ce document ne soit pas attaqué.

Le règlement sera basé sur une trame « standard » qui sera personnalisée aux spécificités de la collectivité, à partir d'une concertation poussée avec celle-ci.

Concernant la Commune de PEYROLLES, des précisions sont notamment demandées sur les interconnexions possibles avec les puits privés.

3.8.2. Analyse comptable détaillée du budget M49 et du prix de l'eau potable

Le bureau d'études devra fournir une analyse comptable détaillée du budget M49 du service de l'eau potable et de ses conséquences sur la part assainissement du prix de l'eau.

Cet audit devra être réalisé par un spécialiste des questions budgétaires et financières.

Concernant l'audit sur la situation actuelle, le bureau d'études devra établir un budget M49 parfaitement fiable en se basant sur les 2/3 derniers exercices pour les recettes et dépenses usuelles, complété par un recensement des investissements non amortis et des emprunts non remboursés.

La valeur « réelle » de la part eau potable du prix de l'eau devra en être déduite avec le détail de ses composantes et comparée avec le prix pratiqué.

Concernant l'évolution future du budget et du prix de l'eau potable dans le cadre de la réalisation du programme de travaux, il s'agira d'effectuer une analyse comptable fine de l'incidence des investissements programmés (donc sur 10-20 ans).

Une note spécifique sera rédigée sur cette prestation et annexée au rapport.

La participation de l'expert ayant réalisé cette partie sera demandée à la dernière réunion de présentation.

4. PIECES A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES

4.1. Documents à réaliser par le bureau d'études

Les documents à réaliser sont les suivants (un jeu de documents pour l'alimentation en eau potable et un pour l'assainissement) :

- Un rapport intermédiaire d'état des lieux Phase 1&2 à l'issue de la Phase 2 – Un rapport spécifique concernant toutes les parties communes à l'alimentation en eau potable et à

l'assainissement pourra être rédigé afin d'éviter les répétitions (présentation générale, aspects environnementaux, urbanisme et démographie)

- Un rapport intermédiaire à l'issue de la Phase 3
- Un rapport intermédiaire à l'issue de la Phase 4
- Un « Rapport d'études » final compilant l'ensemble des rapports intermédiaires après prise en compte des corrections
- Un « Dossier technique des installations » (dossier séparé à l'usage des élus et des gestionnaires - éléments fournis au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, puis compilation à la fin)
- Un « Rapport d'enquête publique du Zonage » (version provisoire et version définitive)
- Une « Note de synthèse » (4 pages - version provisoire + version définitive)
- Un « Rapport de synthèse » (15-30 pages ou 25-50 pages en fusionnant alimentation en eau potable et assainissement - version provisoire + version définitive)
- Un support de présentation POWER POINT et un compte-rendu pour chaque réunion

Pour la composition et le sommaire de ces documents, voir « Contenu des pièces à réaliser » en annexe, ainsi que les prestations figurant au « Bordereau des prix avec détail estimatif ».

Des ajustements pourront toutefois être discutés entre le bureau d'études, le maître d'œuvre et la collectivité en cours d'étude.

Les rapports devront être remis dans la semaine suivant les réunions de fin de phase, afin de pouvoir intégrer les remarques et choix qui y seront faits et réduire ainsi les versions.

4.2. Rédaction des documents et objectifs à atteindre

L'ensemble des documents (pièces écrites, annexes, illustrations et cartographies) devra constituer un outil d'aide à la décision.

C'est pourquoi le bureau d'études apportera un soin particulier à la rédaction de tous les documents fournis, en respectant les principes généraux suivants :

- Faire figurer au début de tous les documents la liste complète des pièces de l'étude
- Numérotter tous les articles dans tous les documents, puis les récapituler dans des sommaires détaillés, afin de faciliter la lecture et la recherche des informations
- Eviter les textes trop longs et utiliser au maximum fiches descriptives, tableaux de synthèse, analyses multicritères, plans, cartes, synoptiques et schémas explicatifs
- Regrouper les articles par thèmes afin d'éviter les « redites »
- Conclure chaque thème par une synthèse personnalisée à la collectivité (contexte, enjeux, priorités, décisions prises)
- Privilégier au maximum les informations essentielles à la prise de décision : synthèses des états des lieux, résultats des investigations, solutions proposées, comparaisons des scénarii et conclusions

- Séparer dans des annexes thématiques tous les éléments secondaires (documentation, données et résultats bruts, détails des calculs,...), afin de ne pas « diluer » des informations plus importantes
- Utiliser la trame de sommaire fournie en annexe du présent document, qui répond aux points évoqués ci-dessus

4.3. Présentation des documents et charte graphique

Les pièces écrites seront impérativement en recto-verso couleurs

Les logos de la collectivité et des financeurs (Conseil général du GARD et Agence de l'Eau RM&C) devront figurer sur les documents ; le bureau d'études pourra y faire figurer le sien, mais à un emplacement différent.

Les supports utilisés pour les plans et cartes devront être adaptés aux besoins : fonds numériques IGN au 1/25000^{ème}, carte géologique du BRGM au 1/50000^{ème}, fonds cadastraux numérisés, photos aériennes informatisées,... Selon les besoins, ces supports pourront être agrandis, réduits, ou simplifiés.

Pour les fonds de plans cadastraux, le bureau d'études devra utiliser les meilleurs plans numériques disponibles. Dans l'idéal celui-ci pourra utiliser la BD parcellaire de l'IGN fournie par le Conseil Général (Direction des Systèmes d'Information – SICD), sur la base d'une convention de mise à disposition gratuite.

La BD parcellaire est produite par l'IGN en contrat avec la DGI (Direction Générale des Impôts). L'IGN reprend et assemble la digitalisation du cadastre produite par la DGI sur l'ensemble du Département, avec une mise à jour régulière et des informations supplémentaires.

Dans tous les cas, le bureau d'études devra reporter ses éléments (réseaux, ouvrages, équipements,...) selon un maximum de couches thématiques distinctes.

4.4. Informatisation des documents

L'intégralité des documents devra être informatisée et en particulier les documents graphiques.

Les documents à réaliser (pièces écrites, illustrations et cartographies) et leurs annexes devront être fournis sur CD-ROMs dans les 3 versions suivantes :

- Format informatique d'origine : WORD, EXCEL, fichiers graphiques et SIG (compatibles .dxf/.dwg),...
- Formats ACROBAT (.pdf) prêts à être imprimés à l'identique des versions papier
- Format .jpg pour tous les documents cartographiques

4.5. Diffusion des documents

Les documents devront être mis à disposition :

⇒ Pour les rapports : dans un délai de 7 jours après les réunions

⇒ Pour les comptes-rendus et supports des réunions : dans un délai de 3 jours après les réunions

Le bureau d'études devra transmettre les fichiers dans un format facilement imprimable aux membres du comité de suivi : envoi par mail, envoi de CD-ROMs, mise à disposition sur un serveur, site internet provisoire,...

Les rapports provisoires seront à priori diffusés comme suit :

| Destinataires | Rapport papier | Support informatique |
|---|--------------------------|----------------------|
| Collectivité maître d'ouvrage (Commune de PEYROLLES) | Oui | Oui |
| Collectivités non maître d'ouvrage (si intercommunalité) | Documents au cas par cas | Oui |
| AMO | Oui | Oui |
| ARS / DDTM / Agence de l'eau RM&C / CG30 SATAC / CG 30 SATE / Syndicat de rivière / Autres intervenants | / | Oui |

Les rapports définitifs seront à priori diffusés comme suit :

| Destinataires | Rapport papier complet | Rapport papier allégé | DVD complet | DVD rapport et annexes |
|---|------------------------|--|-------------|------------------------|
| Collectivité maître d'ouvrage (Commune de PEYROLLES) | 2 ex. | / | 2 ex. | 2 ex. |
| Collectivités non maître d'ouvrage (si intercommunalité) | / | 1 ex. (+ compléments locaux au cas par cas) | | 2 ex. |
| AMO | / | 1 ex. | 1 ex. | / |
| CG30 SATAC (sauf si aussi AMO) | / | 1 ex. | 1 ex. | / |
| ARS / DDTM / Agence de l'eau RM&C / Syndicat de rivière / CG30 SATE | / | / | / | 1 ex. chacun |

« **Rapport papier complet** » : tous documents : rapports + annexes (incluant plans, cartographie et diverses fiches)

« **Rapport papier allégé** » : rapports + annexes principales (incluant plans, dossiers cartographiques, rapports thématiques, mais pas les fiches équipements ou les plans de détails)

« DVD complet » :

- Tous documents (rapports + annexes) + SIG + tableurs + modélisation,...
- Formats ACROBAT (.pdf) prêts à être imprimés à l'identique des versions papier
- Format .jpg pour tous les documents cartographiques
- Format informatique d'origine : WORD, EXCEL, fichiers graphiques et SIG (compatibles .dxf/.dwg),...

« DVD rapports et annexes » :

- Tous documents : rapports + annexes (incluant plans et fiches)
- Formats ACROBAT (.pdf) prêts à être imprimés à l'identique des versions papier

Les rapports papiers et DVD devront être envoyés directement par le TITULAIRE aux destinataires (pour éviter à la collectivité de se tromper).

La collectivité se chargera si elle le souhaite de transmettre l'étude à d'autres partenaires : fermier, urbaniste, maître d'œuvre,...

Fait à....., le.....

Le bureau d'études (mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie de la signature),

| |
|---|
| Contenu des pièces à réaliser - Sommaires types Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable |
|---|

RAPPORT D'ETUDES (Trame de sommaire à respecter)

Phases 1 & 2 - Etats des lieux

Présentation générale

- La collectivité
- Présentation du fonctionnement de l'alimentation en eau potable
- Zonage actuel de l'alimentation en eau potable
- Fiche-bilan de l'alimentation en eau potable (informations et chiffres essentiels)
- Déroulement de l'étude (méthodologie générale de l'étude)

Aspects environnementaux (synthèses rapides et conséquences pour le Schéma directeur)

- Objectifs et méthodologie
- Contexte général (zone d'étude, contexte climatique, pluviométrique, géologique, hydrogéologique et pédologique)
- Milieux naturels et hydrographie
- Contexte règlementaire et contenu des documents cadres du bassin versant
- Usages de l'eau
- Etablissements potentiellement polluants
- Synthèse des contraintes concernant le Schéma directeur

Urbanisme et démographie

- Objectifs et méthodologie
- Document d'urbanisme en vigueur et en projet
- Population permanente : Historique - Situation actuelle - Analyse prospective selon plusieurs méthodes
- Population saisonnière : Situation actuelle - Analyse prospective
- Bilans des populations, habitations et activités : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)
- Synthèse des conséquences pour le Schéma directeur

Ouvrages et équipements : Inventaires - Fonctionnement et diagnostics de terrain - Vérification des dimensionnements

- Objectifs et méthodologie
- Bilan des inventaires réalisés : Ouvrages de production - Ouvrages de traitement - Réservoirs et refoulements - Réseaux (canalisations et équipements)
- Descriptif du fonctionnement des infrastructures et premiers diagnostics de terrain
- Vérification des dimensionnements des infrastructures
- Synthèse

Aspects quantitatifs : Production/consommation actuelles et futures – Economies d'eau - Recherche de fuites - Sécurisation

- Objectifs et méthodologie
- Analyse des données de production et de consommation (par réseaux - sur 10 ans)

- Economies d'eau : Analyse des consommations publiques - Gros consommateurs privés
- Estimation des fuites et volumes non comptabilisés (par réseaux - sur 10 ans)
- Résultats de la campagne de recherche de fuites
- Bilan historisé des fuites et des rendements
- Sécurisation de l'approvisionnement
- Synthèse – Bilan des rendements et fuites avant – pendant – après la recherche

Qualité de l'eau : Adaptation des ouvrages - Analyses - Aspects chimiques

- Objectifs et méthodologie
- Adaptation des ouvrages aux aspects qualitatifs
- Analyses de qualité des eaux brutes et distribuées (par réseaux - sur 10 ans)
- Aspects chimiques de l'eau
- Synthèse

Gestion quotidienne : Organisation - Télésurveillance - Adaptation des infrastructures - Défense incendie - Renouvellements - Prix de l'eau

- Objectifs et méthodologie
- Analyse des modalités d'entretien et de gestion du service
- Télésurveillance et diagnostic permanent du service
- Adaptation des infrastructures à la bonne gestion
- Pertinences des modalités de défense incendie
- Bilan des renouvellements (sur 10 ans / durée du contrat)
- Prix de l'eau (sur 10 ans)
- Synthèse

Bilan besoins / ressources – Zonage d'alimentation en eau potable

- Inventaire des alimentations en eau potable privées
- Zonage actuel de l'alimentation en eau potable et pistes d'évolutions futures
- Bilan besoins / ressources : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)
- Synthèse - Risques de pénurie en situation actuelle, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans)

Conclusion : synthèses par thèmes des états des lieux avec définition de priorités

Phase 3 - Etude des solutions envisageables – Analyse comparative

- Liste des actions étudiées (chaque action doit être numérotée)
- Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables : Réponses aux problèmes relevés - Programme de travaux sur les réseaux et ouvrages - Restructuration des infrastructures - Raccordement ou non de zones non desservies - Travaux induits par les projets de la collectivité - Amélioration de la gestion quotidienne
- Projet de Schéma directeur : Synthèse - Tableau comparatif des travaux et actions envisageables - Bilan besoins / ressource - Proposition d'un scénario global avec zonage

Phase 4 – Etude des solutions retenues - Schéma directeur

- Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues
- Schéma directeur : Synthèse - Justification des choix - Programme de travaux et d'actions retenus - Mise en œuvre des solutions
- Plan de financement - Incidences sur le prix de l'eau
- Zonage de l'alimentation en eau potable

Plans, cartes, inventaires et synoptiques

(en annexe ou dans le corps du rapport – formats à adapter au contexte, sous réserve de lisibilité, en évitant le morcellage afin de conserver une vision globale)

- Plan d'ensemble des réseaux d'eau potable
- Plan des dysfonctionnements et des mesures (plan complété au fur et à mesure)
- Tableaux de synthèse des dysfonctionnements
- Synoptiques des réseaux d'eau potable (profils et vues en plan)
- Inventaire des ouvrages (ouvrages de production, prélèvements aux milieux naturels, traitements, réservoirs, postes de refoulement ou surpresseurs, dessableurs)
- Plan de localisation des fuites et des mesures (dysfonctionnements des réseaux d'eau potable, sectorisation des fuites et recherche fine)
- Carte du zonage actuel de l'alimentation en eau potable et de l'urbanisme
- Carte du zonage de l'alimentation en eau potable
- Carte des travaux et actions envisageables et retenus

Annexes du rapport d'études

- Méthodologies détaillées (métrologie, modélisation des réseaux,...)
- Détails des calculs techniques et financiers
- Courbes de calage de la modélisation
- Détails des investigations de terrain (mesures réalisées sur les réseaux d'eau potable)
- Rapports de la corrélation acoustique
- Documentations et textes de lois
- Documents importants (DUP, rapports d'hydrogéologues, contrats,...)

DOSSIER TECHNIQUE DES INSTALLATIONS

(Dossier séparé à l'usage des élus et des gestionnaires)

- Synoptiques de fonctionnement des réseaux d'eau potable
- Plans d'ensemble et de détails des réseaux d'eau potable
- Inventaire des ouvrages
- Inventaire des équipements des réseaux d'eau potable (compteurs généraux, vannes de sectorisation, régulateurs de pression ou de débit, purges, vidanges, ventouses, bouches et poteaux d'incendie)
- Inventaire des compteurs et branchements des particuliers
- Règlement pour les usagers du service de l'eau potable

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Carte du zonage de l'alimentation en eau potable
- Notice justificative

NOTE DE SYNTHESE

(Plaquette de communication à destination du grand public - 4 pages sur un A3 plié en deux)

- Résumé de l'étude (description du fonctionnement de l'alimentation en eau potable, chiffres clefs, points positifs / points à améliorer pour le futur, synthèse du programme de travaux et d'actions)
- Synoptiques de fonctionnement des réseaux d'eau potable
- Tableau et carte de synthèse des travaux et actions retenus

RAPPORT DE SYNTHESE

(Résumé assez détaillé et personnalisé à l'intention des élus, financeurs et services de l'état, contenant les éléments essentiels et l'ensemble des justifications pour le programme de travaux et d'actions - 15/30 pages)

Synthèse des états des lieux

- Présentation générale - Fiche de synthèse des données et chiffres essentiels (reprise de l'article du rapport d'études)
- Aspects environnementaux (compilation des conclusions : situation et conséquences pour le Schéma directeur)
- Urbanisme et démographie (chiffres, graphes et tableaux clefs avec hypothèses et justifications)
- Ouvrages de production et de traitement, qualité de l'eau (bilan rapide des infrastructures, puis bilan des enjeux de la qualité avec chiffres, graphes et tableaux clefs)
- Réservoirs et refoulements (y compris temps de séjour et de stockage)
- Réseaux, production, consommation, économies d'eau et recherche de fuites (bilan rapide des infrastructures, puis bilan assez détaillé des fuites avec évolution des rendements au cours de l'étude)
- Gestion quotidienne
- Bilan besoin / ressource (synthèse assez complète)
- Conclusion : synthèse par thèmes des états des lieux avec définition de priorités (reprise de l'article du rapport d'études)

Etude des solutions envisageables - Schéma directeur

- Descriptif rapide des actions proposées, avec variantes étudiées lorsque plusieurs solutions sont envisageables et justification des choix (comparatif : efficacité, avantages, inconvénients, coûts, degrés de priorité,...)
- Programme de travaux et d'actions retenus (tableau : n° et intitulé / justification / ratios et efficacité / coûts / degré de priorité / date de réalisation)
- Zonage de l'alimentation en eau potable

Cartes et illustrations représentatives (adaptation de documents réalisés précédemment)

Commune de PEYROLLES

SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PLAN DU RESEAU

Les quantités notées et les prestations prévues sont estimées au moment de la réalisation de ce document.

(Celles-ci pourront être modifiées en cours d'étude selon les besoins, sans que le titulaire ne puisse élever réclamation à ce sujet)

Le règlement sera effectué sur les longueurs et les quantités réelles

Commune de PEYROLLES

SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ANNEXE DE RENSEIGNEMENTS

Les quantités notées et les prestations prévues sont estimées au moment de la réalisation de ce document.

(Celles-ci pourront être modifiées en cours d'étude selon les besoins, sans que le titulaire ne puisse élever réclamation à ce sujet)

Le règlement sera effectué sur les longueurs et les quantités réelles

Commune de PEYROLLES

Fiche de renseignements Alimentation en eau potable

1. DONNEES GENERALES

1.1. Population et nombre d'habitations

| | |
|---|------------------------------|
| Population 1990 | 28 habitants |
| Population 1999 | 37 habitants |
| Population 2014 | 42 habitants |
| Croissance annuelle 1990 / 2014 | 1,7% |
| Habitations 2014 | 46 habitations |
| Population par habitation 2014 | 0,9 habitants par habitation |
| Population saisonnière maximale (y compris population permanente) | 90 |

1.2. Urbanisme (situation actuelle et projets)

| | |
|--|---|
| Documents d'urbanisme actuels et en projet | PLU adopté le 15/05/2009 - révision votée le 10/10/2014 |
| Gestion informatique de l'urbanisme et des réseaux | non |
| Projets envisagés par la Collectivité en matière d'urbanisme | habitat |

1.3. Milieux naturels, usages de l'eau et incidences éventuelles

| | |
|---|--|
| Bassin versant concerné | Gardon |
| Ouvrages de production d'eau potable et/ou périmètres de protections AUTRES QUE CEUX DE LA COLLECTIVITE | puit communal de Lasalle adns le lit majeur du Gardon - DUP en cours |
| Présence de forages, puits ou sources à usage privé, destinés à un usage eau potable | sources à usage privé |

| | |
|--|-----------------------|
| Prélèvements d'eaux brutes à usage industriel ou agricole | non |
| Milieux naturels particuliers et problèmes éventuels | ZNIEFF et Natura 2000 |
| Baignades, sites de pêche et autres usages de loisirs de l'eau | non |
| Nature des sols et du sous-sol | schiste et granit |

2. SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1. Abonnés et secteurs desservis

| | |
|--|--|
| Nombre d'abonnés au service de l'eau potable | 18 abonnés |
| Nombre d'habitants raccordés | 16 habitants |
| Nombre d'habitations non alimentées | 28 habitations |
| Nombre d'habitants non raccordés | 7 habitations |
| Taux de raccordement | 39% |
| Secteurs raccordés aux réseaux d'eau potable | habitat isolé suffisamment proche du captage et les uns des autres |
| Secteurs NON raccordés aux réseaux d'eau potable | habitat isolé éloigné du captage |
| Gros consommateurs et ventes en gros | |

2.2. Organisation et gestion du service

| | |
|--|----------|
| Mode de gestion du service | communal |
| Contrats existants | sans |
| Personnel communal affecté au service | sans |
| Matériel et engins affecté au service | sans |
| Existence d'un règlement du service de l'eau potable | sans |

2.3. Prix de l'eau et aspects financiers

| | |
|--|-----------------------|
| Remarques, spécificités de la tarification | |
| Tarifs eau potable : | |
| * <i>Abonnement fermier (€/an)</i> | |
| * <i>Abonnement collectivité (€/an)</i> | 68,00 €/an |
| * <i>Consommation fermier (€/m³)</i> | |
| * <i>Consommation collectivité (€/m³)</i> | 1,15 €/m ³ |
| * <i>Redevance Agence de l'Eau Lutte contre la pollution (€/m³)</i> | 0,28 €/m ³ |
| * <i>Redevance Agence de l'Eau Préservation des ressources en eau (€/m³)</i> | 0,00 €/m ³ |
| * <i>TVA sur l'eau potable (%)</i> | 0,0% |
| Prix de l'eau pour 120 m ³ /an/abonné Part eau potable (€/m ³) | 2,00 €/m ³ |
| Tarifs assainissement : sans assainissement collectif | |
| * <i>Abonnement fermier (€/an)</i> | |
| * <i>Abonnement collectivité (€/an)</i> | |
| * <i>Consommation fermier (€/m³)</i> | |
| * <i>Consommation collectivité (€/m³)</i> | |

| | |
|--|-----------------------------|
| * Redevance Agence de l'Eau Modernisation des réseaux (€/m ³) | |
| * TVA sur l'assainissement (%) | |
| Prix de l'eau pour 120 m ³ /an/abonné Part assainissement (€/m ³) | 0,00 €/m ³ |
| Prix de l'eau pour 120 m³/an/abonné Total eau potable + assainissement (€/m³) | 2,00 €/m³ |
| Remarques sur prix de l'eau | |
| Volume annuel vendu | 1483 m ³ en 2013 |
| Budget séparé M49 pour le service | |
| Emprunts en cours pour le service | sans |

3. INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

| | |
|-------------------------------|---|
| Description du fonctionnement | puits équipé de 2 pompes (1 + 1 de secours installée) permettant de relever les eaux jusqu'à la station de désinfection où s'effectue une injection d'eau de javel (réservoir intermédiaire de 10m ³), puis transfert des eaux vers le réservoir principal de 50m ³ via 2 autres pompes. L'alimentation des particuliers se fait ensuite par gravité |
|-------------------------------|---|

3.1. Réseaux d'eau potable

| | |
|---|--|
| Caractéristiques des réseaux d'eau potable | |
|---|--|

3.2. Ouvrages des réseaux d'eau potable

| | |
|---|--------------------|
| Ouvrages de production d'eau potable | 1 puits de captage |
| Réservoirs | 2 |
| Postes de refoulement | 2 |

| | |
|---------------------------|--|
| Autres (dessableurs, ...) | |
|---------------------------|--|

3.3. Equipements des réseaux d'eau potable

| | |
|---|--------|
| Traitements | chlore |
| Compteurs généraux | |
| Régulateurs de pression ou de débit | |
| Vannes de sectionnement | |
| Bouches et poteaux d'incendie | 1 |
| Autres (purges, vidanges, ventouses, ...) | |
| Télésurveillance | sans |

3.4. Rendements et indices de pertes linéaires --- données 2013

| | |
|--|-------------|
| Volume produit | 1 989 m3/an |
| Volume acheté à d'autres collectivités | 0 m3/an |
| Total de la ressource | 1 989 m3/an |
| Volume distribué (facturé) aux abonnés | 1 483 m3/an |
| Volume vendu à d'autres collectivités | 0 m3/an |
| Total consommation | 1 483 m3/an |
| Volume de fuites théorique | 21 m3/an |
| Rendement commercial | 75% |
| Longueurs des réseaux d'eau potable | 3,500 km |
| Indice linéaire de pertes (ILP) | 0,0 m3/j/km |
| Indice Linéaire de Consommation (ILC) | 1,2 m3/j/km |

| | |
|---|---|
| Type du réseau : Rural : ILC < 10 Rurbain : ILC entre 10 et 30 Urbain : ILC > 30 | Rural |
| Suivi des réparations de fuites | Liste des interventions : OUI, depuis / NON Cartographie des interventions : OUI, depuis / NON |

3.5. Problèmes connus

| | |
|----------------------------------|---|
| Problèmes de fuites | |
| Problèmes quantitatifs | |
| Problèmes qualitatifs | <p>Sur la distribution l'ARS (ex DDASS) indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arsenic : dépassements de la limite de qualité mais inférieurs à la valeur sanitaire - Bactériologie : conforme - Minéralisation : conforme - Nitrates : conforme - Pesticides : conforme - Turbidité : conforme |
| Problèmes de gestion quotidienne | |

| | |
|--|------|
| Problèmes sur les équipements incendie | |
| Problèmes de branchements en plomb | sans |

4. PLANS, DONNEES, ETUDES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

| | |
|---|--|
| Liste des abonnés, relevés des consommations et informatisation des données | Liste pour l'alimentation en eau potable : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON Liste pour l'assainissement collectif : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON -- sans objet Liste pour l'assainissement non collectif : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON -- SPANC communauté de communes |
| Documents disponibles sur les réseaux et ouvrages | Plan d'ensemble au 1/1500ème (papier et numériques) du réseau AEP avec nature et diamètres des canalisations et report des vannes et poteaux d'incendie ; mise à jour juillet 2013 ; plans de récollement disponibles |
| Données disponibles | Rôles d'eau disponibles depuis 1992, informatique depuis 1994 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics depuis 2011 <u>Mesures des débits possibles grâce aux index des pompes au forage et du poste de refoulement</u> Analyses de l'eau effectuées par EUROFINS |

| | |
|---|--|
| Etudes disponibles | Schéma directeur AEP mis en oeuvre entre 2008 et 2011, dont le conseil municipal n'a conservé, par délibération du 10/11/2011, que la part zonage AEP, Zonage, jugé incomplet par les services de l'état, non approuvé par le conseil municipal fin 2013 |
| Documents budgétaires disponibles | <ul style="list-style-type: none"> - Budgets M49 - Echéanciers des annuités d'emprunts et d'amortissements - Bilan des actifs et dotations aux amortissements - Bilan de l'endettement et des amortissements - Bilan des abondements éventuels du budget général - Bilan des subventions (versées, en cours, à venir) - Bilan de la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) - Bilan de la Participation pour voirie réseaux (PVR) - Bilan des versements de l'Agence de l'Eau : Aide au bon fonctionnement (ABF), primes à l'épuration,... - Tarifications détaillées eau potable et assainissement : tarifs par diamètre, compteurs de jardin, tarifs progressifs ou dégressifs, tarifs été/hiver, tarifs spécifiques à certains abonnés "non standards" (immeubles, petits collectifs, campings, hôtels, entreprises,...), taxes et redevances - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) - Eventuels Rapports annuels du délégataire (RAD) - Contrats de ventes en gros à d'autres collectivités - Contrats d'affermages et de prestations de services |
| Participation d'un gestionnaire aux repérages du terrain du bureau d'études | Oui |

5. OBSERVATIONS, COMMENTAIRES ET REMARQUES COMPLEMENTAIRES

| | |
|---|--|
| Autres problèmes ou spécificités de la collectivité | |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Projets existants ou envisagés par la collectivité | la collectivité compte s'appuyer sur les préconisations du schéma directeur de l'AEP dont le projet de mise en œuvre fut adopté en conseil municipal le 10/10/2014 |
|--|--|

Commune de PEYROLLES

Fiche de renseignements

Assainissement collectif (ou "raccordé aux réseaux") et non collectif (ou "autonome")

1. DONNEES GENERALES

1.1. Population et nombre d'habitations

| | |
|---|------------------------------|
| Population 1990 | 28 habitants |
| Population 1999 | 37 habitants |
| Population 2014 | 42 habitants |
| Croissance annuelle 1990 / 2014 | 1,7% |
| Habitations 2014 | 46 habitations |
| Population par habitation 2014 | 0,9 habitants par habitation |
| Population saisonnière maximale (y compris population permanente) | 90 |

1.2. Urbanisme (situation actuelle et projets)

| | |
|--|---------|
| Documents d'urbanisme actuels et en projet | PLU |
| Gestion informatique de l'urbanisme et des réseaux | non |
| Projets envisagés par la Collectivité en matière d'urbanisme | habitat |

1.3. Milieux naturels, usages de l'eau et incidences éventuelles

| | |
|---|--|
| Bassin versant concerné | Gardon |
| Ouvrages de production d'eau potable et/ou périmètres de protections AUTRES QUE CEUX DE LA COLLECTIVITE | puits communal de Lasalle dans le lit majeur du Gardon -- DUP en cours |

| | |
|--|--|
| Présence de forages, puits ou sources à usage privé, destinés à un usage eau potable | sources privées |
| Prélèvements d'eaux brutes à usage industriel ou agricole | non |
| Milieux naturels particuliers et problèmes éventuels | en ZNIEFF et dans périmètre d'adhésion Natura 2000 |
| Baignades, sites de pêche et autres usages de loisirs de l'eau | non |
| Nature des sols et du sous-sol | schiste et granit |

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Abonnés et secteurs desservis

| | |
|---|---|
| Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif | 0 abonnés |
| Nombre d'habitants en assainissement collectif | 0 habitants |
| Nombre d'habitations en assainissement non collectif | 46 habitations |
| Nombre d'habitants en assainissement non collectif | 42 habitants |
| Taux de raccordement | 0% |
| Secteurs en assainissement collectif | pas d'assainissement collectif |
| Secteurs en assainissement NON collectif | toute la commune en assainissement autonome -- habitat isolé -- grandes parcelles |

| | |
|--|------------|
| Etablissements potentiellement polluants raccordés ou non aux réseaux d'eaux usées | sans objet |
|--|------------|

2.2. Organisation et gestion du service

| | |
|---|--------------------------------|
| Mode de gestion du service | pas d'assainissement collectif |
| Contrats existants | pas d'assainissement collectif |
| Personnel communal affecté au service | pas d'assainissement collectif |
| Matériel et engins affecté au service | pas d'assainissement collectif |
| Existence d'un règlement du service de l'assainissement | pas d'assainissement collectif |

2.3. Prix de l'eau et aspects financiers

| | |
|--|--|
| Remarques, spécificités de la tarification | |
|--|--|

Tarifs eau potable :

| | |
|---|-----------------------|
| * Abonnement fermier (€/an) | |
| * Abonnement collectivité (€/an) | 68,00 €/an |
| * Consommation fermier (€/m ³) | |
| * Consommation collectivité (€/m ³) | 1,15 €/m ³ |
| * Redevance Agence de l'Eau Lutte contre la pollution (€/m ³) | 0,28 €/m ³ |

| | |
|--|------------------|
| * Redevance Agence de l'Eau Préservation des ressources en eau (€/m3) | 0,00 €/m3 |
| * TVA sur l'eau potable (%) | 0,00 €/m3 |
| Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Part eau potable (€/m3) | 2,00 €/m3 |
| Tarifs assainissement : | |
| * Abonnement fermier (€/an) | |
| * Abonnement collectivité (€/an) | |
| * Consommation fermier (€/m3) | |
| * Consommation collectivité (€/m3) | |
| * Redevance Agence de l'Eau Modernisation des réseaux (€/m3) | |
| * TVA sur l'assainissement (%) | |
| Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Part assainissement (€/m3) | 0,00 €/m3 |
| Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Total eau potable + assainissement (€/m3) | 2,00 €/m3 |
| Remarques sur prix de l'eau | |
| Volume annuel vendu | |
| Budget séparé M49 pour le service | |
| Emprunts en cours pour le service | |

3. INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ou "AUTONOME")

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Decription du fonctionnement | pas d'assainissement collectif |
|------------------------------|--------------------------------|

3.1. Réseaux d'eaux usées

| | |
|--|--------------------------------|
| Caractéristiques des réseaux d'eaux usées | pas d'assainissement collectif |
|--|--------------------------------|

3.2. Ouvrages des réseaux d'eaux usées

| | |
|---|--------------------------------|
| Stations d'épuration | pas d'assainissement collectif |
| Postes de refoulement et de relèvement (stations d'épuration incluses) | |
| Déversoirs d'orage et by pass (stations d'épuration, postes de refoulement et de relèvement inclus) | |
| Autres (dessableurs, bassins d'orage ou de rétention, rejets directs aux milieux naturels, ...) | |

3.3. Equipements des réseaux d'eaux usées

| | |
|--|--|
| Regards | |
| Autres (chasses, compteurs généraux, purges, vidanges, ventouses, ...) | |
| Télésurveillance | |

3.4. Assainissement non collectif ou "autonome"

| | |
|---|---|
| Nature des dispositifs existants d'assainissement non collectif (filières) et problèmes éventuels | 3 filiales compactes dans le périmètre du captage dont 2 réalisées + 4 filiales compactes près du Gardon dont 1 réalisée -- pour les autres assainissements : fausses toutes eaux avec drains |
|---|---|

| | |
|-------|---|
| SPANC | communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires |
|-------|---|

3.5. Problèmes connus

| | |
|---|--|
| Problèmes d'eaux parasites | |
| Problèmes sur les stations d'épuration | |
| Problèmes sur les boues des stations d'épuration | |
| Problèmes concernant l'assainissement non collectif | |
| Problèmes de gestion quotidienne | |

4. PLANS, DONNEES, ETUDES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

| | |
|---|---|
| Liste des abonnés, relevés des consommations et informatisation des données | Liste pour l'alimentation en eau potable : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON Liste pour l'assainissement collectif : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON Liste pour l'assainissement non collectif : OUI / NON ; informatisation : OUI / NON |
|---|---|

| | |
|---|--|
| Documents disponibles sur les réseaux et ouvrages | |
| Données disponibles | |
| Etudes disponibles | |

| | |
|---|--|
| Documents disponibles | budgétaires <ul style="list-style-type: none"> - Budgets M49 - Echéanciers des annuités d'emprunts et d'amortissements - Bilan des actifs et dotations aux amortissements - Bilan de l'endettement et des amortissements - Bilan des abondements éventuels du budget général - Bilan des subventions (versées, en cours, à venir) - Bilan de la Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) - Bilan de la Participation pour voirie réseaux (PVR) - Bilan des versements de l'Agence de l'Eau : Aide au bon fonctionnement (ABF), primes à l'épuration,... - Tarifications détaillées eau potable et assainissement : tarifs par diamètre, compteurs de jardin, tarifs progressifs ou dégressifs, tarifs été/hiver, tarifs spécifiques à certains abonnés "non standards" (immeubles, petits collectifs, campings, hôtels, entreprises,...), taxes et redevances - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) - Eventuels Rapports annuels du délégataire (RAD) - Contrats de ventes en gros à d'autres collectivités - Contrats d'affermages et de prestations de services |
| Participation d'un gestionnaire aux repérages du terrain du bureau d'études | |

5. OBSERVATIONS, COMMENTAIRES ET REMARQUES COMPLEMENTAIRES

| | |
|---|--|
| Autres problèmes ou spécificités de la collectivité | |
| Projets existants ou envisagés par la collectivité | |

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DEPARTEMENT DU GARD

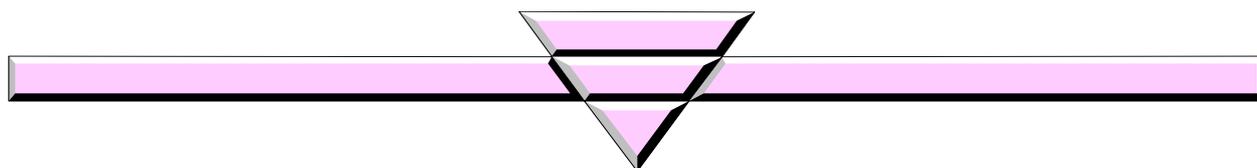
Commune de PEYROLLES

Mairie

ARBOUS

30124 PEYROLLES

Tél: 04 66 85 13 01



SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEYROLLES

Les quantités notées et les prestations prévues sont estimées au moment de la réalisation de ce document.

(Celles-ci pourront être modifiées en cours d'étude selon les besoins, sans que le titulaire ne puisse élever réclamation à ce sujet)

Le règlement sera effectué sur les longueurs et les quantités réelles

Bordereau des Prix avec détail estimatif

1. Phase 1 - ETAT DES LIEUX PRELIMINAIRE

| | | | | | |
|-------------|--|---------|--|------|--|
| AEP 1.01 | Réunion de démarrage sur la zone d'étude Support de présentation - Présentation et animation - Rédaction et envoi d'un compte-rendu au comité de suivi sous format .pdf | Unité | | 1 | |
| AEP 1.02 | Plans et inventaires informatisés des réseaux d'eaux usées conformes à la législation en cours (Complément de l'existant) Collecte des données existantes - Terrain - Plans - Inventaire des canalisations - Plans et inventaires conformes aux exigences légales récentes et en particulier : * de l'Article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite "Grenelle 2") * du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement * du Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution - Localisation et inventaire des canalisations : année ou à défaut période de pose, matériaux, diamètres, gravitaire ou refoulement - Localisation des ouvrages : production d'eau potable, réservoirs, postes de refoulement et surpresseurs, dessableurs - Localisation des équipements des réseaux d'eau potable : compteurs généraux, traitements, régulateurs de pression ou de débit, vannes de sectionnement, bouches et poteaux d'incendie, purges, vidanges, ventouses - Localisation des lieux caractéristiques de la collectivité : hameaux, quartiers, secteurs particuliers, très gros consommateurs, abats / ventes en gros | km | | 3,50 | |
| AEP 1.03 | Synoptiques informatisés des réseaux d'eau potable Vue en plan + profil - Principales canalisations (gravitaire ou refoulement) - Principaux ouvrages et équipements des réseaux d'eau potable, points de prélèvements aux milieux naturels - Noms des zones desservies - Vue en plan schématique sur fond IGN 1/25000è - Profil schématique avec cotation IGN 1/25000è des points hauts et points bas - Il n'est pas demandé de levé de géomètre | Forfait | | 1 | |
| AEP 1.04 | Inventaire informatisé des ouvrages (ouvrages de production d'eau potable, réservoirs, postes de refoulement et surpresseurs, dessableurs) Collecte des données existantes - Terrain - Vérification du dimensionnement - Synoptique informatisé - Fiche descriptive avec les photos nécessaires - Collecte des données existantes * Documents disponibles sur les réseaux et ouvrages (plans, cartes, inventaires, synoptiques, récolements,...) * Données disponibles (collectivité, gestionnaire, autosurveillance, ...) * Etudes disponibles - Visite avec vérification du dimensionnement de l'ouvrage * Vérification du dimensionnement et des caractéristiques de l'ouvrage existant (détaillé par éléments si besoin) : ensemble des cotes, sections et volumes de tous les réservoirs et bâches, puissance des pompes, dimensionnement/capacité des équipements particuliers,... * Calcul des capacités production et/ou de stockage pour chacun de ces éléments selon les normes actuelles - Synoptique informatisé : croquis 3D de l'ouvrage (+ coupes et vues en plan si nécessaire) - Réalisation de la fiche descriptive avec photos | Fiche | | 5 | |

- * N° figurant sur les plans des réseaux d'eau potable
- * Localisation (adresse, extrait de plan cadastral)
- * Fonction, caractéristiques, dimensions, capacités, équipements
- * Canalisations raccordées (diamètre, matériau, date de pose ou à défaut période, cotes des fils d'eau par rapport au TN)
- * Photographie(s) nécessaires (localisation, gros plan, détails, problèmes,...)
- * Appréciation de l'état, dysfonctionnements observés
- * Incidence des problèmes sur les milieux naturels
- * Il n'est demandé ni levé de géomètre, ni de levé GPS, ni de triangulation

| | | | | | |
|---------------------|---|--------------|--|-----------|--|
| AEP 1.05 | Inventaire informatisé des équipements des réseaux d'eau potable (compteurs généraux, traitements, régulateurs de pression ou de débit, vannes de sectionnement, bouches et poteaux d'incendie, purges, vidanges, ventouses) Collecte des données existantes - Terrain - Fiche descriptive avec les photos nécessaires | Fiche | | 40 | |
|---------------------|---|--------------|--|-----------|--|

- Collecte des données existantes

- * Documents disponibles sur les réseaux et ouvrages (plans, cartes, inventaires, synoptiques, récolements,...)
- * Données disponibles (collectivité, gestionnaire, autosurveillance, ...)
- * Etudes disponibles

- Visite in-situ

- Réalisation de la fiche descriptive avec photos

- * N° figurant sur les plans des réseaux d'eau potable
- * Localisation (adresse, extrait de plan cadastral)
- * Fonction, caractéristiques, dimensions, capacités, équipements
- * Canalisations raccordées (diamètre, matériau, date de pose ou à défaut période, cotes des fils d'eau par rapport au TN)
- * Photographie(s) nécessaires (localisation, gros plan, détails, problèmes,...)
- * Appréciation de l'état, dysfonctionnements observés
- * Incidence des problèmes sur les milieux naturels
- * Il n'est demandé ni levé de géomètre, ni de levé GPS, ni de triangulation

| | | | | | |
|---------------------|--|--------------|--|-----------|--|
| AEP 1.06 | Levé XYZ au GPS précision centimétrique des ouvrages et équipements (un point représentatif par site) Compléments topographiques dans les zones non couvertes par le GPS | Fiche | | 45 | |
| AEP 1.07 | Location d'un tractopelle avec chauffeur pour effectuer un sondage de repérage de canalisations | Jour | | PM | |
| AEP 1.08 | Inventaire informatisé des compteurs et branchements des particuliers (à partir des données collectées par les gestionnaires) | Fiche | | 18 | |

- Informatisation des données collectées par les gestionnaires et fournies au bureau d'études sous la forme d'un tableau papier (nature, âge / date ou période de pose, n° de série des compteurs, branchements en plomb)
- Estimation des volumes sous-comptés en fonction de l'âge du parc
- Etablissement d'un programme pluriannuel de remplacement des compteurs anciens et des branchements en plomb avec estimation des coûts
- Analyse financière sommaire en fonction des volumes sous-comptés et des frais de renouvellement
- Il n'est pas demandé de visite de terrain

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP 1.09 | Plan de localisation des fuites et des mesures Dysfonctionnements des réseaux d'eau potable - Sectorisation des fuites - Recherche fine des fuites | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|

- Informations déjà collectées
- Localisation des investigations de terrain à réaliser en Phase 2

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 1.10 | Tests de communication GSM et radio entre les futurs emplacements de télésurveillance - Proposition de solutions | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Réalisation de tests de communication GSM et radio par une entreprise compétente

- * Tests entre l'ensemble des emplacements envisagés pour l'équipement en télésurveillance dans le cadre de l'étude (et ultérieurement si cela est envisagé)
- * Simulation de l'ajout de quelques antennes relais
- * L'objectif sera de trouver la meilleure solution technique et économique, tout en privilégiant si possible les ondes radio

- Rendu / Proposition de solutions

- * Etat des lieux : plan, description des tests réalisés, conditions de réalisation (temps, végétation), équipements disponibles (téléphone, électricité, câbles, télésurveillance,...) et résultats (niveaux de réception, commentaires)
- * Proposition de solutions envisageables : descriptions, synoptiques avec ensemble des sites et types de liaisons, matériel à poser pour chaque site

| | | | | | |
|-------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP | Travaux à réaliser à ses frais par la collectivité dans le cadre de l'étude pour la recherche de fuites | Forfait | | 1 | |
| 1.11 | Prestation de maîtrise d'œuvre pour le pilotage et le suivi des travaux AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR | | | | |

- La mission comprendra les prestations de maîtrise d'œuvre suivantes :

- * AVP : Avant projet
- * PRO : Projet
- * ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux
- * VISA : Visa des études d'exécution
- * DET : Direction de l'exécution des travaux
- * AOR : Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception

- Compte-tenu de la nature des travaux, les phases AVP-PRO-ACT et VISA-DET-AOR pourront être fusionnées, sous réserve du respect de la législation

- Certains points (non exhaustifs) de ces missions sont précisés ci-après

- L'état des lieux de la télésurveillance est rémunéré au prix Etat des lieux "Gestion quotidienne"

- AVP-PRO-ACT : Propositions pour les travaux à réaliser dans le cadre de l'étude pour la recherche de fuites

Une version provisoire du DCE devra être soumise à la collectivité et son AMO

- * Poses ou remplacements de compteurs généraux
 - * Poses ou remplacements de vannes de sectorisation
 - * Poses de colliers de prise en charge
 - * Travaux annexes éventuels (création ou aménagements de regards, maçonnerie, plomberie,...)
 - * Réparations ponctuelles de fuites durant la recherche
 - * Télésurveillance des compteurs existants et nouvellement posés
 - * Programmation de la télésurveillance : données des compteurs, données déjà télésurveillées, autres informations intéressantes (production, remplissage des réservoirs, niveau des nappes, qualité et traitement, pannes, hors-gel,...)
 - * Fourniture et installation du matériel informatique (PC, modems, logiciels,...)
 - * Configuration du rendu final (tableaux de données, graphes, alarmes sur portables, alertes sur PC,...)
 - * Programmmations du logiciel (une provisoire pendant l'étude correspondant aux besoins du Schéma directeur et une définitive)
 - * Mise en service et formation du personnel
 - * Fourniture d'un synoptique de la télésurveillance (fond schématique avec les ouvrages et sites télésurveillés, données collectées et modes de transmission)
- AVP-PRO-ACT : Estimatif sommaire des coûts et comparaison avec le budget disponible**
- AVP-PRO-ACT = DCE : Pièces administratives**
- * Avis d'appel public à la concurrence
 - * Règlement de la consultation
 - * Acte d'engagement
 - * CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

- AVP-PRO-ACT = DCE : CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

* Texte avec spécifications techniques pour le matériel, la maçonnerie, la plomberie, la sécurité du chantier, la télésurveillance,...

* Fiches descriptives détaillées par secteurs et par thèmes, avec intitulés des prestations à réaliser, n° des prix correspondant à ceux du BPU et du Plan général de localisation, extrait du plan des réseaux, photo de l'emplacement, travail à effectuer, caractéristiques du matériel,... (ces fiches pourront être sur le modèle des fiches ouvrages ou équipements décrites par ailleurs)

- AVP-PRO-ACT = DCE : Plan général de localisation des travaux

* Plan général de localisation des travaux en format A3 maximum (pour des raisons de commodité de reproduction et de transmission aux entreprises)

* Intitulé des prestations à réaliser et n° des prix correspondant à ceux du BPU et du CCTP

- AVP-PRO-ACT = DCE : BPU (Bordereau des prix unitaires avec détail estimatif)

* BPU détaillé par secteurs et par thèmes

* Intitulés des prestations à réaliser et n° des prix correspondant à ceux du CCTP et du Plan général de localisation

* Prix séparant bien la fourniture et la pose du matériel, les travaux de maçonnerie et les prestations liées à la mise en place de la télésurveillance (configuration du rendu final, 2 programmations du logiciel, mise en service et formation du personnel)

- AVP-PRO-ACT : Estimatif détaillé des coûts sur la base du BPU avec prix unitaires**- AVP-PRO-ACT : Rédaction d'un rapport d'analyse des offres****- 3 réunions sont incluses dans le présent prix**

* Réunion d'attribution de la consultation pour les travaux (présentation du rapport d'analyse des offres) : ACT

* Réunion de démarrage du chantier avec l'entreprise chargée des travaux : DET

* Réunion de réception du chantier avec l'entreprise chargée des travaux : AOR

* Rédaction et envoi d'un compte-rendu pour chaque réunion

* La présentation du projet de DCE sera faite dans le cadre de la réunion de fin de Phase 1 du Schéma directeur (pas de réunion spécifique)

* Les éventuelles réunions supplémentaires seront rémunérées au prix "Réunion de fin de Phase sur la zone d'étude"

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 1.12 | Report sur les plans des réseaux de l'ensemble des informations figurant aux documents d'urbanisme Zonage, servitudes, réservations,... sur POS/PLU/carte communale | Forfait | | 1 | |
| AEP 1.13 | Carte du Zonage actuel de l'alimentation en eau potable et de l'urbanisme Zonage actuel - Urbanisme actuel et projet - Visites à réaliser en Phase 2 | Forfait | | 1 | |

- Zone desservie

* Secteurs desservis raccordés

* Secteurs non desservis raccordables

- Zone non desservie

* Secteurs maintenus en non desservis à terme

* Secteurs desservis à terme

* Secteurs desservis à terme par un réseau public de proximité à créer

- Synthèse des documents d'urbanisme

* Zonage du document d'urbanisme en vigueur

* Projet de zonage si un nouveau document est en cours d'étude

* Secteurs éventuellement constructibles à court ou moyen termes

- Visites éventuelles des alimentations en eau potables privées

| N° | Désignation | Unité | Quantité estimée | |
|----------------------|--|-------|------------------|---|
| AEP 1.14 | Réunion de fin de Phase sur la zone d'étude Support de présentation - Présentation et animation - Rédaction et envoi d'un compte-rendu au comité de suivi sous format .pdf | Unité | | 1 |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Validation de la zone d'étude (secteurs "urbanisable à terme") - Ajustement et localisation des investigations de terrain à réaliser en Phase 2 (campagne de mesures en continu sur les réseaux d'eau potable, recherches des fuites par sectorisation, modélisation informatique des réseaux d'eau potable, recherches des fuites par corrélation acoustique, visites des alimentations en eau potables privées) - Présentation des premières conclusions sur la collectivité * Enjeux locaux du schéma directeur * Démographie actuelle et future et projets d'urbanisme * Diagnostic préliminaire des infrastructures * Comparaison des besoins futurs et des infrastructures actuelles (ébauche du bilan besoins / ressources) | | | |
| Total Phase 1 | | | | |

2. Phase 2 – ETAT DES LIEUX COMPLEMENTAIRE

| | | | | |
|-------------|--|---------|--|----|
| AEP 2.01 | Exploitation des résultats de la télésurveillance sur un compteur déjà équipé Toute la durée de l'étude Débits nocturnes - Volumes journaliers et mensuels - Variations été/hiver | Point | | 3 |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des résultats de la télésurveillance d'un compteur de sectorisation déjà équipé (ou qui sera équipé en cours de Schéma directeur) - Période de suivi : depuis les premières données disponibles et jusqu'à la fin du Schéma directeur - Collecte, suivi et exploitation des données télésurveillées - Comparaison avec les résultats des sectorisations nocturnes et des recherches fines de fuites | | | |
| AEP 2.02 | Equipement d'un compteur général existant avec une tête émettrice à enregistrement permanent pour la mesure en continu des débits | Point | | PM |
| | - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire | | | |
| AEP 2.03 | Mesures en continu des débits au niveau d'un compteur général déjà équipé d'une tête émettrice à enregistrement permanent Contrôle périodique des équipements - Exploitation des résultats Fiche descriptive des mesures avec photos | Mois | | PM |
| AEP 2.04 | Equipement d'un réservoir ou d'une bache de reprise pour la mesure en continu du niveau de remplissage | Point | | 2 |
| | - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire | | | |
| AEP 2.05 | Mesure en continu du niveau de remplissage d'un réservoir ou d'une bache de reprise déjà équipé Contrôle périodique des équipements - Exploitation des résultats Fiche descriptive des mesures avec photos | Mois | | 2 |
| AEP 2.06 | Sectorisation et mesures nocturnes des fuites (un forfait = un examen de l'intégralité des réseaux d'eau potable) Participation d'un gestionnaire | Forfait | | 1 |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire - Visite nocturne de l'intégralité des réseaux d'eau potable - Mesures de débits de fuite par tronçon - Les tronçons retenus devront être suffisamment petits pour permettre une exploitation ultérieure des résultats et en particulier la recherche de fuites ; à titre indicatif on retiendra une longueur minimum de tronçons de 500 m en centre ville ou village et 1000 m en dehors | | | |
| AEP 2.07 | Installation du matériel de recherches fines des fuites (par corrélation acoustique ou toute autre méthode efficace) | Forfait | | 1 |
| | - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire | | | |

| N° | Désignation | Unité | Quantité estimée | |
|-----------------|---|---------|------------------|--|
| AEP 2.08 | Recherches fines des fuites hors installation du matériel (par corrélation acoustique ou toute autre méthode efficace) - Recherche sur les secteurs étant apparus les plus fuyards lors des investigations préliminaires | km | 1 | |
| AEP 2.09 | Sectorisation et mesures nocturnes des fuites après réparation Un forfait d'une nuit pour un examen ciblé de l'intégralité des réseaux d'eau potable Participation d'un gestionnaire - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire - Visite nocturne de l'intégralité des réseaux d'eau potable - Mesures de débits de fuite par tronçon - Les tronçons retenus devront être suffisamment petits pour permettre une exploitation ultérieure des résultats et en particulier la recherche de fuites ; à titre indicatif on retiendra une longueur minimum de tronçons de 500 m en centre ville ou village et 1000 m en dehors | Forfait | 1 | |
| AEP 2.10 | Modélisation informatique de tout ou partie des réseaux d'eau potable Fourniture des courbes de calage du modèle - Relevés altimétriques sur la base des cartes IGN et/ou de mesures à l'altimètre (il n'est pas demandé de levés de géomètre) - Construction d'un modèle informatique sur un logiciel approprié - Proposition d'hypothèses de calcul - Calage été/hiver du modèle à l'aide des relevés de terrains disponibles et/ou effectués (les courbes de calage devront être fournies) - Simulations en situation actuelle (débits, pressions, vitesses, incidences des ouvrages et équipements) | km | 3,50 | |
| AEP 2.11 | Plus-value au prix précédent pour la modélisation informatique de la défense incendie - Adaptation d'un modèle informatique déjà construit sur un logiciel approprié - Calage du modèle à l'aide des relevés de terrains disponibles et/ou effectués - Simulations en situation actuelle | Forfait | 1 | |
| AEP 2.12 | Mesure ponctuelle de la pression statique en un point des réseaux d'eau potable | Unité | 2 | |
| AEP 2.13 | Mesure ponctuelle de la pression dynamique en un point des réseaux d'eau potable | Unité | 2 | |
| AEP 2.14 | Équipement d'un point des réseaux d'eau potable pour la mesure en continu de la pression - Fourniture, amenée, pose et replis du matériel nécessaire | Point | 1 | |
| AEP 2.15 | Mesure en continu sur 10 jours de la pression en un point des réseaux d'eau potable déjà équipé | Forfait | 1 | |
| AEP 2.16 | Visite d'un dispositif d'alimentation en eau potable privé pour des usagers non raccordés aux réseaux Collecte des données existantes, terrain, fiche descriptive avec les photos nécessaires (une fiche = une ressource avec une ou plusieurs habitations) - Localisation (adresse du dispositif, coordonnées du propriétaire et du locataire, extrait de plan cadastral) - Situation administrative de la ressource : procédure d'autorisation ou non - Usages : mono ou multi familial, établissements recevant du public, entreprises, activités agro-alimentaires,... - Ouvrages et équipements du dispositif (captages, réservoirs et traitements) : fonction, caractéristiques, dimensions - Schéma : report des ouvrages, équipements et réseaux sur plan cadastral - Photographie(s) nécessaires (localisation, gros plan, détails, problèmes,...) | Fiche | 28 | |

- Appréciation de l'état, dysfonctionnements observés
- Estimations sommaires du débit des ressources exploitées et des trop-pleins
- Nombre d'habitations et d'habitants concernés (permanents et pointe)
- Estimation des besoins (permanents et pointe), problèmes quantitatifs, incidence sur les milieux naturels
- Estimation de la qualité des ressources, exploitation des données existantes, problèmes de qualité
- Travaux à réaliser, projets, demandes de raccordement,...
- Il n'est pas demandé de mesures ni de levé de géomètre

| | | | | | |
|---------------------|---|--------------|--|----------|--|
| AEP 2.17 | Visite-diagnostic "économies d'eau" d'une installation (publique ou privée) Collecte des données existantes - Terrain - Fiche descriptive avec les photos nécessaires | Unité | | 3 | |
|---------------------|---|--------------|--|----------|--|

- Installations susceptibles d'être concernées (une * = une visite payée)

- * Un équipement sportif (un stade, un gymnase, une piscine,...), y compris les vestiaires
- * Une école, un groupe scolaire, un collège, un lycée
- * Ensemble des espaces verts de la collectivité
- * Un établissement du type : maison de retraite, usine, élevage, camping,...
- * Ensemble des bâtiments et équipements publics de la collectivité, non énumérés ci-dessus (salles des fêtes + WC publics + cimetières + bornes incendie + chasses d'eau sur les réseaux d'eaux usées + fontaines + autres bâtiments communaux)

- Visite

- * Localisation (adresse de l'installation, coordonnées du propriétaire et du locataire, extrait de plan cadastral)
- Nature et importance de l'installation
- * Diagnostics des points de prélèvements (nature et fonction, localisation, matériel utilisé, dysfonctionnements)
- * Bilans des consommations sur 3 ans (analyse des factures et autres mesures disponibles (notamment débit nocturne si mesurable), volumes consommés)
- * Estimation des volumes perdus et/ou "économisables" en fonction des ratios types de consommation pour ce type d'activités et des données collectées

- Proposition et chiffrage d'actions

- * Actions préconisées : recherches de fuites, réparations,...
- * Estimation de l'efficacité des actions proposés
- * Coûts des actions : chiffrages des investissements à réaliser, montant financier des m3 économisés, durées d'amortissement des investissements

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP 2.18 | Etude par un hydrogéologue des ressources en eau potentielles | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|

- Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- Analyse des données, mesures, documents, études et autres informations disponibles et en particulier : forages du secteur (y compris les abandonnés ou essais de forages), pompages d'essai, données piézométriques, rapports d'hydrogéologues (notamment concernant des DUP), cartes géologiques, secteurs potentiels indiqués par les élus,...
- Pour chaque site potentiel : description hydrogéologique du site, localisation optimale pour trouver de l'eau, estimation des débits potentiels, problèmes de qualité éventuels (compte-tenu de la nature géologique)
- Synthèse
- Participation de l'hydrogéologue à la réunion de fin de Phase 2
- Il n'est pas demandé de mesures de terrain, ni de débit ni de qualité

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP 2.19 | Etat des lieux "Aspects environnementaux" | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Contexte général

- * Localisation de la zone d'étude
- * Contexte climatique et pluviométrique
- * Contexte géologique, hydrogéologique, et pédologique

- Milieux naturels et hydrographie

- * Réseau hydrographique, bassins versants, zones inondables, débits caractéristiques
- * Masses d'eaux concernées, quelles soient de surface ou souterraines
- * Autres milieux naturels intéressants
- * Mesures de débits et de qualité disponibles

- Contexte réglementaire et contenu des documents cadres du bassin versant

- * Recensement des documents référence existants : DCE, SDAGE, SAGE, contrat de rivière, plan de gestion concertée des ressources ou des étiages, études de caractérisation des débits, DUP des captages du secteur d'étude, SCoT, ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ENS,...
- * Analyse et synthèse de ces documents
- * Objectifs de débits et de qualité existants
- * Synthèse des contraintes à prendre en compte dans l'étude

- Usages de l'eau

- * Prélèvements d'eau potable publics et privés
- * Périmètres de protection sur la zone d'étude et réglementations liées
- * Pompages agricoles et industriels
- * Gros consommateurs / préleveurs et activités exercées
- * Activités touristiques et sportives, baignades, pêche et qualité piscicole,...

- Etablissements potentiellement polluants

- * Industriels ou assimilés, artisans, caves, élevages, restaurants, campings, ...
- * Assainissement collectif ou non collectif

| | | | | | |
|------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP | Etat des lieux "Urbanisme et démographie" | Forfait | | 1 | |
|------------|--|----------------|--|----------|--|

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Document d'urbanisme en vigueur et en projet

- * Descriptif de l'habitat par quartiers et/ou hameaux
- * Secteurs raccordés ou non aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement
- * Synthèse du document d'urbanisme en vigueur et en projet (POS, MARNU, carte communale, PLU)
- * Secteurs "urbanisables à terme" : zones actuellement urbanisées, zones constructibles et projets d'extension de la zone constructible

- Population permanente : Historique - Situation actuelle - Analyse prospective selon plusieurs méthodes

- * Historique des recensements passés et estimation de la situation actuelle (population et nombre d'habitations)
- * Analyse démographique prospective selon plusieurs méthodes : prolongation des courbes INSEE, taux du SCoT, analyse locale (examen du PLU/POS, constructions possibles parcelle par parcelle, logements vacants), souhait des élus,...
- * Choix d'un scénario pour le futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)

- Population saisonnière : Situation actuelle - Analyse prospective

- * Nombres d'habitations saisonnières (actuel et futur)
- * Tourisme et capacités d'accueil (actuel et futur) : hôtels, campings, gîtes,...
- * Migrations journalières (écoles, zones d'activités,...)

- Bilans des populations, habitations et activités : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)

- * Bilans des populations, habitations et activités : été / hiver et actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)
- * Ventilation des bilans par thèmes (population résidentielle, logements vacants, capacités d'accueil touristique, activités spécifiques,...)
- * Ventilation des bilans par secteurs si nécessaire (selon si raccordés ou non aux réseaux d'alimentation en eau potable)

| | | | |
|---------------------|--|----------------|----------|
| AEP 2.21 | Etat des lieux "Ouvrages et équipements" | Forfait | 1 |
| | Inventaires - Fonctionnement et diagnostics de terrain - Vérification des dimensionnements | | |

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Bilan des inventaires réalisés : Ouvrages de production - Ouvrages de traitement - Réservoirs et refoulements - Réseaux (canalisations et équipements)

- * Bilans des inventaires des ouvrages et équipements sous la forme de tableaux de synthèses par thème
- * Inventaires complets dans le "Dossier technique des installations" et/ou dans les "Annexes au rapport d'études"

- Descriptif du fonctionnement des infrastructures et premiers diagnostics de terrain

- * Descriptif du fonctionnement des infrastructures (ouvrages et équipements)
- * Premiers diagnostics issues des visites in-situ sur les infrastructures : état, génie-civil, équipements de mesures et de télésurveillance, bon ou mauvais fonctionnement, cohérence des dimensionnements, équipements présents et manquants, entretien, problèmes de gestion quotidienne,...
- * Il s'agit dans ce prix d'un bilan de terrain, l'exploitation des résultats concernant les infrastructures (qualité et quantité) sera réalisée dans les prix suivants

- Vérification des dimensionnements des infrastructures

- * Vérification des dimensionnements des infrastructures (ouvrages et équipements) et comparaison avec les capacités théoriques
- * Capacités de production (ressources et autorisations de pompage)
- * Capacités de pompage (ouvrages de production et postes de refoulement ou surpresseurs)
- * Capacités de stockage et incidences des réserves incendie (réservoirs et bache de reprise)
- * Capacités des réseaux (adéquations des diamètres des canalisations et des pressions aux points hauts/bas)
- * Résultats de la modélisation informatique

| N° | Désignation | Unité | Quantité estimée | |
|-------------|---|---------|------------------|--|
| AEP 2.22 | Etat des lieux "Aspects quantitatifs" Production/consommation actuelles et futures – Economies d'eau - Recherche de fuites - Sécurisation | Forfait | 1 | |

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Analyse des données de production et de consommation (par réseaux - sur 10 ans)

- * Analyse des volumes produits et consommés sur 10 ans (5 ans dans le cas où les données disponibles ne sont pas déjà informatisées) : rôles de l'eau, données de production, débits par secteurs,...
- * Nombre d'abonnés à l'alimentation en eau potable
- * Taux de raccordement (en nombre d'habitations et d'habitants)
- * Indices linéaires de consommation (ILC)
- * Répartitions selon les usages (domestiques, publics, industriels) et les tranches de consommation
- * Ratios de consommations (avec et sans les gros consommateurs) : m³/j/hab., m³/an/abo.,...
- * Répartition selon les saisons des consommations : moyennes été/hiver, coefficients de pointes mensuel, journalier, horaire
- * Répartition selon les secteurs (quartiers, hameaux) si nécessaire

- Economies d'eau : Analyse des consommations publiques - Gros consommateurs privés

- * Réunion avec les responsables techniques de la collectivité
- * Inventaire des installations publiques : équipements sportifs (stades et vestiaires, gymnases, piscine), écoles, espaces verts, campings municipaux, piscines, salles des fêtes, WC publics, cimetières, bornes incendie, chasses d'eau sur les réseaux d'eaux usées, fontaines, autres bâtiments communaux
- * Inventaires des gros consommateurs (types d'activités et d'installations)
- * Intégration des résultats des éventuelles visites-diagnostic "économies d'eau" si certaines ont été réalisées dans le cadre de l'étude
- * Analyse des consommations pour les abonnés "standards" (particuliers non gros consommateurs) et des gains potentiels éventuels
- * Estimation des volumes perdus et/ou "économisables" en fonction des ratios types et des données collectées
- * Incidence potentielle du prix de l'eau et des modes de tarifications

- Estimation des fuites et volumes non comptabilisés (par réseaux - sur 10 ans)

- * Estimation des volumes de fuites à partir des volumes produits et consommés sur 10 ans (5 ans dans le cas où les données disponibles ne sont pas déjà informatisées) : rôles de l'eau, données de production, débits par secteurs,...
- * Analyse du parc compteur : nombre par classes d'âge et sous-comptages
- * Inventaire des volumes de services et des volumes non facturés (lavage des réservoirs, pompiers, arrosages, fontaines, lavage des rues, bâtiments sans compteurs, bornes agricoles,...)
- * Estimation des volumes non comptabilisés : volumes de services, absences de compteurs, sous-comptage du parc compteur,...

- * Rendements bruts et nets
- * Indices linéaires de volumes non comptabilisés (ILVNC) et Indices de pertes linéaires (IPL)
- * Répartitions selon les secteurs
- * Collecte des données de la collectivité concernant les réparations de fuites des dernières années : bilan et cartographie des interventions (sur 10 ans, moins si les informations ne sont pas disponibles)

- Résultats de la campagne de recherche de fuites

- * Résultats de la campagne de recherche de fuites menée durant le Schéma directeur : campagne de mesures en continu sur les réseaux d'eau potable, recherches des fuites par sectorisation, recherches des fuites par corrélation acoustique

- * Rendements bruts et nets
- * Indices linéaires de volumes non comptabilisés (ILVNC) et Indices de pertes linéaires (IPL)
- * Répartitions selon les secteurs
- * Recoupement avec les résultats issus de l'analyse des rôles de l'eau et des données de production
- * La cartographie ("Plan de localisation des fuites et des mesures") est rémunérée par ailleurs

- Bilan historisé des fuites et des rendements

- * Valeurs pour les années précédant l'étude (rôles de l'eau et données de production)
- * Valeurs après les premières reconnaissances de terrain
- * Valeurs après les poses de compteurs (premiers résultats de la télésurveillance)
- * Valeurs après les premières sectorisations nocturnes des fuites
- * Valeurs après la recherche fine des fuites et leurs réparations
- * Valeurs après les sectorisations nocturnes des fuites après réparation des fuites
- * Valeurs à la fin de l'étude (sur la base de la télésurveillance)

- Sécurisation de l'approvisionnement

- * Niveau de protection et de vulnérabilité des ressources
- * Structuration des infrastructures de la collectivité, maillages, interconnexions éventuelles
- * Secours possibles par d'autres collectivités, ressources complémentaires ou alternatives éventuelles
- * Analyses des temps de réserve été/hiver et incidences sur la sécurité de l'approvisionnement (en tenant compte des réserves incendie)
- * Problèmes de pression (trop forte ou trop faible) et de débit sur certains secteurs
- * Résultats de la modélisation informatique des réseaux

| | | | | |
|-------------|---|----------------|---|--|
| AEP 2.23 | Plan de localisation des fuites et des mesures Dysfonctionnements des réseaux d'eau potable - Sectorisation des fuites - Recherche fine (mise à jour du plan réalisé en Phase 1) | Forfait | 1 | |
| AEP 2.24 | Plan de l'historique des fuites Dates - Localisations - Types - Volumes Collecte des données existantes - Plan - Fichier excel | Forfait | 1 | |

- Collecte des données existantes

- * Données papier et informatisées des gestionnaires (régie ou fermier)
- * Factures des réparations disponibles auprès de la collectivité
- * Fuites réparées pendant l'étude
- * Toutes ces informations devront être collectées sur la plus grande durée possible dans le passé ; les données imprécises devront être exploitées

- Rendu : plan et fichier excel

- * Informations à fournir sur les fuites : dates, localisations sur fond de plan cadastral, types (réseau, branchement, organe,...), volumes estimé (m3/j)
- * Plan sur fond cadastral avec les réseaux ; la présentation et les coloris devront permettre une bonne exploitation des informations
- * Tableau excel avec les informations ci-dessus et des commentaires (notamment sur la fiabilité des informations)

| | | | | | |
|-------------|--|----------------|--|---|--|
| AEP | Etat des lieux "Qualité de l'eau" | Forfait | | | |
| 2.25 | Adaptation des ouvrages - Analyses - Aspects chimiques | | | 1 | |

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Adaptation des ouvrages aux aspects qualitatifs

- * Modalités de prélèvement et fiabilités
- * Vulnérabilités des ressources et des aquifères exploités
- * Présences d'activités potentiellement polluantes pour les ressources
- * Respect des préconisations des périmètres de protection
- * Modalités de traitement et fiabilités (ou absences de traitements)
- * Analyses des temps de séjours été/hiver et incidences sur l'efficacité des traitements (désinfections incertaines en raison de temps de séjours trop courts ou trop longs, incidences des réserves incendie - résultats de la modélisation informatique des réseaux)
- * Incidences d'éventuels problèmes de refoulements/distributions sur le traitement

- Analyses de qualité des eaux brutes et distribuées (par réseaux - sur 10 ans)

- * Bilan de l'ensemble des analyses disponibles sur 10 ans (ARS, autocontrôle)
- * Interprétation des résultats
- * Graphiques avec les mesures disponibles et les normes pour tous les paramètres posant problème

- Aspects chimiques de l'eau

- * Branchements en plomb
- * Calcul du potentiel de dissolution de l'eau (pour l'ensemble des ressources et mélanges éventuels)
- * Calcul de l'équilibre calco-carbonique de l'eau (pour l'ensemble des ressources et mélanges éventuels)

| | | | | | |
|-------------|---|----------------|--|---|--|
| AEP | Etat des lieux "Gestion quotidienne" | Forfait | | | |
| 2.26 | Organisation - Télésurveillance - Adaptation des infrastructures - Défense incendie - Renouvellements - Prix de l'eau | | | 1 | |

- Objectifs et méthodologie

- * Descriptif de la méthode employée et des investigations réalisées
- * Caractéristiques de la collectivité, ouvrages, équipements, fonctionnement
- * Bilan des données, mesures, documents, études et autres informations collectées (éléments déjà disponibles et investigations de terrain durant l'étude)
- * Synthèse des contraintes et éléments importants pour le Schéma directeur
- * Tableau récapitulatif des dysfonctionnements observés avec hiérarchisation des priorités en fonction de leurs incidences, notamment sur les milieux naturels

- Analyse des modalités d'entretien et de gestion du service

- * Moyens humains, formation du personnel et organisation du service
- * Moyens matériels (véhicules, engins, outillage, télésurveillance, informatique,...)
- * Poste sous-traités
- * Pertinences des modalités actuelles de gestion (en regard des caractéristiques et des moyens de la collectivité) : structure communale ou intercommunale, régie / affermage / sous-traitance de prestations
- * Existence et pertinence d'un règlement du service
- * (...)

- Télésurveillance et diagnostic permanent du service

- * Bilan des données actuellement collectées, en précisant si elles sont télésurveillées ou non
- * Bilan du matériel de télésurveillance existant
- * Bilan des sauvegardes des données passées
- * Autres points du diagnostic permanent du service : carnets d'entretien, fichiers de suivi et cartographies des interventions (traitement de l'eau, réparations de fuites, réparations de branchements,...), suivi et programmation des renouvellements, mise au point d'une méthodologie pour le suivi et élimination des fuites
- * Liste des paramètres du service qui mériteraient un suivi : niveau des nappes, qualité et traitement (turbidité, chloration,...), production, remplissage des réservoirs, consommations et fuites par grands secteurs, pannes (pompes, électricité, traitement, télésurveillance),...
- * Fréquences et pas de temps pertinents pour la collecte de ces données (incluant une analyse économique des coûts de télétransmission)
- * Distinction entre les paramètres nécessitant une alarme directe chez le gestionnaire du réseau et les données moins urgentes, consultables sur un PC
- * Matériel nécessaire à la collecte de ces données : dispositifs de mesures, émetteurs, alimentations électriques et téléphoniques, matériel informatique (PC, modem, imprimante), logiciels, tableaux et graphes d'exploitation des données,...
- * Matériel nécessaire à la télétransmission de ces données : types de transmission (radio, GSM, RTC), contrats avec les opérateurs de télécommunication, économies possibles sur les factures, pertinence des horaires de fonctionnement, des automatisations et des pas de temps,...

- Adaptation des infrastructures à la bonne gestion

- * Adaptation des infrastructures pour la recherche de fuites : nombre, répartition et état des vannes, nombre et position des compteurs généraux, télésurveillance, existence de maillages permettant l'alimentation par d'autres circuits, présence de compteurs individuels sur les équipements de la collectivité
- * Adaptation des réservoirs pour le nettoyage annuel : vidange, exutoire pour le rejet, alimentation de secours, ..
- * Adaptation des ouvrages pour l'entretien quotidien (ouvrages de production, ouvrages de traitement, réservoirs et refoulements)
- * Analyse des consommations électriques : pertinence des contrats avec EDF, des tarifs, des horaires de fonctionnement, des automatisations et du matériel en place
- * Présence de canalisations en secteur privé et problèmes induits
- * Sécurité du personnel et des riverains
- * (...)

- Pertinences des modalités de défense incendie

- * Capacité des réseaux d'eau potable, des réservoirs, des bouches et poteaux d'incendie à assurer une protection conforme aux normes
- * Résultats de la modélisation informatique des réseaux
- * Cartographie
- * Points défaillants et conséquences possibles
- * Avantages et inconvénients à assurer la défense incendie par le service d'alimentation en eau potable, incidence sur le service et la sécurité quantitative et qualitative, autres solutions envisageables pour la défense incendie, ...

- Pertinences de volumes de service

* Examen des méthodes de gestion des volumes de services : lavage des réservoirs, pompiers, arrosages, fontaines, lavage des rues, bâtiments sans compteurs, bornes agricoles,...

* Diagnostic sur ces méthodes (les volumes consommés sont examinés au prix "Etat des lieux "Aspects quantitatifs")

- Bilan des renouvellements (sur 10 ans / durée du contrat)

* Bilan des renouvellements passés (sur 10 ans ou depuis le début du contrat en cas d'affermage) : matériel renouvelé et moyens mis en œuvre

* Renouvellements à prévoir dans les prochaines années

- Prix de l'eau (sur 10 ans)

(détails par Communes si intercommunalité)

* Tarifs eau potable :

Abonnement fermier et collectivité (€/an)

Consommation fermier et collectivité (€/m3)

Redevance de prélèvement d'eau (Agence de l'Eau) (€/m3)

Redevance pour la lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€/m3)

Redevance de préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€/m3)

Autres abonnements et consommations éventuels (€/an et €/m3)

* Tarifs assainissement :

Abonnement fermier et collectivité (€/an)

Consommation fermier et collectivité (€/m3)

Redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€/m3)

Autres abonnements et consommations éventuels (€/an et €/m3)

* Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné :

Eau potable (€/m3)

Assainissement (€/m3)

Total (€/m3)

* Ventilation pour 120 m3/an/abonné :

Abonnements (€/m3)

Consommations (€/m3)

* Ventilation pour 120 m3/an/abonné :

Part collectivité (€/m3)

Part fermier (€/m3)

Taxes, redevances et TVA (€/m3)

| | | | | | |
|-------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP | Bilan besoins / ressources – Zonage d'alimentation en eau potable | Forfait | | 1 | |
| 2.27 | | | | | |

- Inventaire des alimentations en eau potable privées

* Recensement des forages, puits ou sources à usage privé, destinés à un usage eau potable

* Analyse de la liste informatisée des habitations en alimentation en eau potable privée (+ aide à la collectivité pour la mise au point d'une première liste si celle-ci n'existe pas)

* Nombre d'habitations et d'habitants concernés

* Taux de raccordement (en nombre d'habitations et d'habitants)

* Types d'activités concernés : logements individuels, logements collectifs, établissements recevant du public, entreprises, activités agro-alimentaires, multi-familial,...

* Problèmes quantitatif et qualitatifs connus ou possibles

* Le travail devra se faire sur la base des informations fournies par la collectivité

* Il n'est pas demandé de visites de terrain

* Intégration des résultats des éventuelles "Visites de dispositifs d'alimentation en eau potable privés" si certaines ont été réalisées dans le cadre de l'étude

* Comparaison des capacités actuelles des ressources avec les besoins actuels et à moyen terme (+15/20 ans)

- Zoom sur les sites potentiellement à problèmes : établissements recevant du public, entreprises, activités agro-alimentaires, multifamilial,...

- * Sélection de sites pour les visites prévues dans l'étude
- * Commentaires plus détaillés dans l'inventaire
- * Avis sur la situation de ces sites et du niveau de problématique

- Zonage actuel de l'alimentation en eau potable et pistes d'évolutions futures

- * Analyse de la "Carte du Zonage actuel de l'alimentation en eau potable et de l'urbanisme"
- * Zones pouvant potentiellement être raccordées à l'alimentation en eau potable publique dans le futur
- * Estimation des populations supplémentaires correspondantes, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans) selon plusieurs hypothèses
- * Le "Projet de carte du Zonage de l'alimentation en eau potable, des contraintes et des filières" est rémunéré par ailleurs

- Bilan besoins / ressources : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)

- * Estimation des populations raccordées à l'alimentation en eau potable publique en situation actuelle, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans), en fonction des hypothèses faites pour les pistes d'évolutions futures et dans l'analyse démographique réalisée précédemment
- * Estimation des besoins en eau correspondants en utilisant les résultats de l'état des lieux "Aspects quantitatifs" réalisé précédemment
- * Détails été/hiver et par secteurs (quartiers ou hameaux) si nécessaire
- * Comparaison des besoins actuels, à moyen terme et à long terme de la collectivité avec ses ressources actuelles, selon plusieurs hypothèses de rendements

- Synthèse - Risques de pénurie en situation actuelle, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans)

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|---|--|
| AEP 2.28 | Projet de carte du Zonage de l'alimentation en eau potable Projet de zonage - Urbanisme actuel et projets - Résultats des visites (mise à jour du plan réalisé en Phase 1) | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|---|--|

- Zone desservie

- * Secteurs desservis raccordés
- * Secteurs non desservis raccordables

- Zone non desservie

- * Secteurs maintenus en non desservis à terme
- * Secteurs desservis à terme
- * Secteurs desservis à terme par un réseau public de proximité à créer

- Synthèse des documents d'urbanisme

- * Zonage du document d'urbanisme en vigueur
- * Projet de zonage si un nouveau document est en cours d'étude
- * Secteurs éventuellement constructibles à court ou moyen termes

- Visites éventuelles des alimentations en eau potables privées

- Présentation de la carte

- La carte devra faire apparaître très clairement les différents secteurs et pourra si nécessaire être scindée en plusieurs sous-cartes
- Le travail réalisé devra être conforme à la législation

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|---|--|
| AEP 2.29 | Synthèse par thèmes des états des lieux avec définition de priorités | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|---|--|

- Synthèse des états des lieux réalisés précédemment selon le même sommaire
- Chiffres et ratios clefs de la collectivité
- Définition d'un degré de priorité pour chacun des problèmes relevés, fonction de la gravité de la situation

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|---|--|
| AEP 2.30 | Fiche-bilan "Alimentation en eau potable" Principales données à l'usage des élus, services de l'état et financeurs | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|---|--|

- Environnement

- * Bassin versant
- * Masses d'eau (superficielles et souterraines)
- * Milieux naturels : enjeux particulier
- * Documents cadres du bassin versant et contraintes
- * Adhésion à un syndicat de bassin
- Urbanisme et démographie**
- (Détails par Commune si intercommunalité)
- * Document d'urbanisme en vigueur et futur
- * Population actuelle / future (échéances +15/20 ans et +30/40 ans) et taux de croissance (%)
- * Tourisme et capacités d'accueil (actuel et futur) - Variations été / hiver
- * Répartition par zones d'habitat et population en habitat diffus (préciser raccordé et non raccordé)
- * Projets d'urbanisme significatifs
- Service de l'alimentation en eau potable**
- (détails par Communes si intercommunalité)
- * Services d'eau potable, UDI et UGE concernées au sens de l'ARS
- * Nombres d'abonnés au service, nombre d'habitations et d'habitants correspondants
- * Nombres d'habitations non raccordées aux réseaux d'eau potable, nombre d'habitants correspondants
- * Taux de raccordement
- Prix de l'eau**
- (détails par Communes si intercommunalité)
- * Détails des tarifs eau potable et assainissement
- * Prix de l'eau pour 120 m³/an/abo. : Eau potable - Assainissement - Total
- Ressources en eau potable**
- * Nom et Commune de localisation
- * Noms du Maître d'ouvrage et du gestionnaire (régie / fermier)
- * Code ARS
- * DUP : date, autorisation m³/h et m³/j (état d'avancement si pas de DUP)
- * Capacité de pompage (m³/h et m³/j)
- Traitements de l'eau potable**
- * Nom et Commune de localisation
- * Noms du Maître d'ouvrage et du gestionnaire (régie / fermier)
- * Type de traitement
- * Capacité du traitement (m³/j et habitants)
- Réseaux d'eau potable**
- * Nom et Commune de localisation
- * Noms du Maître d'ouvrage et du gestionnaire (régie / fermier)
- * Code ARS
- * Linéaires de canalisations (préciser gravitaire et refoulement) (km)
- * Nombre d'ouvrages (ouvrages de production d'eau potable, réservoirs, postes de refoulement et surpresseurs, dessableurs)
- * Nombre d'équipements (compteurs généraux, traitements, régulateurs de pression ou de débit, vannes de sectionnement, bouches et poteaux d'incendie, purges, vidanges, ventouses)
- Réservoirs**
- * Nom et Commune de localisation
- * Noms du Maître d'ouvrage et du gestionnaire (régie / fermier)
- * Capacité avec et sans réserve incendie (m³)
- * Date de construction
- * Temps de séjour maxi - Temps de réserve mini en pointe
- Bilan besoins / ressources**

- * Production / consommation annuelle (m3/an) et en pointe (m3/j)
- * Ratios types : m3/j/hab. et m3/abo./an
- * Gros consommateurs significatifs
- * Volumes de services et non facturés
- * Rendement brut et net (%) avant – pendant – après la recherche de fuites
- * ILVCN et IPL (m3/j/km) avant – pendant – après la recherche de fuites
- * Comparaison des capacités actuelles des ressources avec les besoins actuels, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans) (% de marge ou de déficit)

- Qualité de l'eau

(dépassements des normes : fréquence et gravité par paramètre)

- Programme de travaux pour le Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable

(liste des principales actions - à compléter en Phases 3&4)

| | | | | | |
|---|--|-------|--|---|--|
| AEP 2.31 | Réunion de fin de Phase sur la zone d'étude Support de présentation - Présentation et animation - Rédaction et envoi d'un compte-rendu au comité de suivi sous format .pdf | Unité | | 1 | |
| AEP 2.32 | Edition et envoi d'un "Rapport d'étude avec Plans, cartes, inventaires et synoptiques, Annexes et Dossier technique des installations" Version provisoire de la Phase | Unité | | 2 | |
| - Voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition | | | | | |
| Total Phase 2 | | | | | |

3. Phase 3 – FAISABILITE DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES – ANALYSE COMPARATIVE

| | | | | | |
|-------------|--|---------|--|---|--|
| AEP 3.01 | Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables Réponses aux problèmes relevés - Programme de travaux sur les réseaux et ouvrages - Restructuration des infrastructures - Raccordement ou non de zones non desservies - Travaux induits par les projets de la collectivité - Amélioration de la gestion quotidienne - Economies d'eau diverses | Forfait | | 1 | |
|-------------|--|---------|--|---|--|

- Descriptif des travaux et actions

- * Schémas de principe et de fonctionnement utiles à la compréhension
- * Dimensionnement sommaire
- * Problèmes résolus, efficacité attendue, avantages, inconvénients

- Estimation du coût

- * Estimation du coût global d'investissement (il n'est pas demandé d'évoquer les coûts par postes à ce niveau de détail)
- * Coûts de fonctionnement : à évoquer s'ils peuvent influencer sur le choix des solutions
- * Subventions envisageables et incidences sur le prix de l'eau : principes généraux (estimation sans intérêt à ce niveau de détail)

| | | | | | |
|-------------|--|---------|--|---|--|
| AEP 3.02 | Projet de Schéma directeur Synthèse - Tableau comparatif des travaux et actions envisageables - Bilan besoins / ressource - Proposition d'un scénario global avec zonage | Forfait | | 1 | |
|-------------|--|---------|--|---|--|

- Synthèse comparative de l'analyse au niveau faisabilité et des pistes de zonage de l'alimentation en eau potable

- Tableau comparatif des travaux et actions envisageables

- * N° et intitulé de l'action
 - * Nature de l'action (type d'action, descriptif rapide, chiffres caractéristiques)
 - * Avantages, inconvénients, efficacité, appréciation globale de la solution
 - * Estimation du coût global d'investissement
 - * Efficacité et/ou ratios types (€ / m3 de fuites éliminées,...)
 - * Degré de priorité
 - * Date de réalisation envisageable (qui peut être différente de la priorité)
- Bilan besoins / ressources : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)**

N° Désignation

Unité

Quantité
estimée

- * Mise à jour des estimations des populations raccordées à l'alimentation en eau potable publique en situation actuelle, à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans), en fonction des projets envisageables
- * Mise à jour des estimations des besoins en eau correspondants
- * Détails été/hiver et par secteurs (quartiers ou hameaux) si nécessaire
- * Comparaison des besoins actuels, à moyen terme et à long terme de la collectivité avec ses ressources actuelles, en fonction des projets envisageables

- Proposition d'un scénario global avec zonage

| | | | | | |
|-------------|--|---------|--|---|--|
| AEP 3.03 | Carte des travaux et actions envisageables | Forfait | | 1 | |
|-------------|--|---------|--|---|--|

- Localisation des travaux et actions envisageables et notamment des principales infrastructures concernées
- * Canalisations
- * Postes de refoulement et de relèvement
- * Ouvrages de production
- * Réservoirs et bâches de reprise
- * Autres ouvrages importants
- Principales altitudes (cotes figurant sur les cartes IGN)

| | | | | | |
|-------------|---|-------|--|---|--|
| AEP 3.04 | Réunion de fin de Phase sur la zone d'étude Support de présentation - Présentation et animation - Rédaction et envoi d'un compte-rendu au comité de suivi sous format .pdf | Unité | | 1 | |
|-------------|---|-------|--|---|--|

| | | | | | |
|-------------|--|-------|--|---|--|
| AEP 3.05 | Edition et envoi d'un "Rapport d'étude avec Plans, cartes, inventaires et synoptiques, Annexes et Dossier technique des installations" Version provisoire de la Phase | Unité | | 2 | |
|-------------|--|-------|--|---|--|

- Voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition

| | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|--|
| Total Phase 3 | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|--|

4. Phase 4 - ETUDES DES SOLUTIONS RETENUES - SCHEMA DIRECTEUR - ZONAGE

| | | | | | |
|-------------|---|---------|--|---|--|
| AEP 4.01 | Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues | Forfait | | 1 | |
|-------------|---|---------|--|---|--|

- **Descriptif détaillé des travaux et actions**
 - * Schémas de principe et de fonctionnement
 - * Avantages, inconvénients
 - * Justification du projet et efficacité attendue, en particulier vis à vis des milieux naturels (volumes de fuites éliminées, limitation des prélèvements)
- **Coûts des solutions retenues**
 - * Coûts d'investissement par principaux postes et par tranche de réalisation
 - * Coût annuel global de fonctionnement et par tranche de réalisation (il n'est pas demandé d'évoquer les coûts par postes à ce niveau de détail)
- **Réseaux d'eau potable (réparation ou renouvellement d'un tronçon existant, création d'un nouveau tronçon)**
 - * Localisations et natures des réparations à effectuer
 - * Localisations des tronçons à renouveler ou à créer
 - * Dimensionnements (diamètres des canalisations, nombre de branchements à terme, estimations des surprofondeurs)
- **Ouvrages de production et de traitement, réservoirs et bâches de reprise, postes de refoulement ou surpresseurs (construction d'un nouvel ouvrage, réhabilitation partielle ou totale d'un ouvrage existant, reconstruction sur un autre site)**

* Localisations (le bureau d'études devra vérifier l'adéquation des terrains envisagés par la collectivité et proposer d'autres parcelles en cas de contrainte)

* Dimensionnements (volumes utiles et totaux, puissance des postes de refoulement ou surpresseurs, principaux équipements nécessaires, bâtiment, matériels actuels à conserver ou réutiliser)

* Natures et dimensionnements des modifications à apporter aux réseaux d'eau potable actuels

- Autres travaux et actions : niveaux de précision similaires

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.02 | Modélisation informatique des solutions retenues pour le Schéma directeur (complément de la modélisation réalisée en Phase 2) | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Adaptation d'un modèle informatique déjà construit sur un logiciel approprié

- Proposition d'hypothèses de calcul

- Simulations en situation future

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.03 | Schéma directeur Synthèse - Justification des choix - Programme de travaux et d'actions retenus - Mise en œuvre des solutions | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Synthèse comparative de l'analyse au niveau études préliminaires

- Justification des choix effectués

- Programme de travaux et d'actions retenus

(mise à jour du tableau réalisé en Phase 3 : n° et intitulé / justification / ratios et efficacité / coûts / degré de priorité / date de réalisation)

* N° et intitulé de l'action

* Nature de l'action (type d'action, descriptif rapide, chiffres caractéristiques)

* Avantages, inconvénients, justification de l'intérêt de la solution

* Coût d'investissement et si nécessaire de fonctionnement (voir Plan de financement)

* Efficacité et/ou ratios types (€ / m³ d'eaux parasites éliminées,...)

* Degré de priorité

* Date de réalisation prévue (qui peut être différente de la priorité)

- Mise en œuvre des solutions : procédures ultérieures au Schéma directeur, pour la Phase de réalisation

* Choix d'un maître d'œuvre et missions possibles

* Demandes de subvention

* Bilan des rubriques et procédures "loi sur l'eau" concernées

* Etudes complémentaires à réaliser (hydrogéologie, études d'impact, études de sol,...)

* Consultation des entreprises

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.04 | Carte des travaux et actions envisageables et retenus (mise à jour de la carte réalisée en Phase 3) | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Compléments issus de la concertation avec la collectivité

- Travaux et actions envisageables retenus et non retenus (en les distinguant graphiquement)

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.05 | Plan de financement - Incidences sur le prix de l'eau (tableau par tranche et date de réalisation) | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|

- Synthèse des montants du programme de travaux

* Montants des investissements

* Subventions attendues (taux, plafonds, montants)

* Bilan : dépenses et recettes, montants restant à la charge de la collectivité

- Budget annuel supplémentaire

* Durée d'amortissement, annuités d'emprunt du montant restant à la charge de la collectivité

* Frais de fonctionnement et de renouvellement annuels

* Annuités en cours s'achevant (selon informations communiquées par la collectivité)

* Bilan : dépenses et recettes supplémentaires, budget annuel supplémentaire

- Incidences sur le prix de l'eau (évolution dans le temps)

* Volumes annuels facturés et augmentation de la part collectivité résultante

* Prix de l'eau résultant

| | | | | | |
|-------------|--|---------|--|---|--|
| AEP 4.06 | Etude tarifaire Situation actuelle et propositions - Impacts sur les recettes - Incidences du programme de travaux | Forfait | | 1 | |
|-------------|--|---------|--|---|--|

- Etat des lieux de la situation actuelle

* Descriptif des classes de tarifs, ratios parts variables / parts fixes, points pouvant pouvant poser problème

* Nombres d'abonnés, volumes consommés et recettes par classes

* Tarifs des frais de branchements

* Commentaires

- Propositions et incidences

* Propositions d'améliorations (2-3 scénarii) : nouvelles classes de tarifs, modifications des répartitions parts variables / parts fixes, tarification progressive, tarification été/hiver, modifications des frais de branchements,...

* Propositions (justifiées) pour des abonnés particuliers : gros compteurs, campings, hôtels, habitat collectifs,...

* Nombres d'abonnés et volumes consommés par classes

* Nouvelles recettes par classes et évolutions par rapport à la situation actuelle

* Incidences croisés des modifications tarifaires et du programme de travaux

* Commentaires

| | | | | | |
|-------------|---|---------|--|----|--|
| AEP 4.07 | Analyse comptable détaillée du budget M49 et du prix de l'eau potable (par un spécialiste de ces domaines) Situation actuelle et impact du programme de travaux - Réunion de présentation | Forfait | | SO | |
|-------------|---|---------|--|----|--|

- Etablissement du budget M49 et du prix au m3 en situation actuelle

- Collecte des informations nécessaires auprès de la collectivité

- Prise en compte de toutes les dépenses et recettes liées au service (y compris les éventuels éléments actuellement non intégrés par la collectivité) : personnel technique et administratif, emprunts, frais de facturation, impayés, location locaux, achats matériel, véhicules, analyses, sous-traitances, électricité,...

- Prise en compte des dépenses éventuellement affectées à tort au service

- Prise en compte de l'ensemble des recettes

- Etablissement d'un budget M49 représentant la situation réelle de la collectivité (moyenne sur les 3 derniers comptes administratifs)

- Etablissement d'un budget M49 représentant la situation réelle de la collectivité (moyenne sur les 3 derniers comptes administratifs)

- Calcul de la valeur "réelle" de la part eau potable du prix de l'eau dans l'hypothèse d'un budget parfaitement équilibré (au m3 pour 120 m3/an) et comparaison avec le prix pratiqué

- Evolutions du budget M49 et du prix au m3 dans le futur si la collectivité ne réalise pas de travaux

- Prise en compte de l'évolution de l'endettement

- Prise en compte de l'évolution démographique et de son incidence sur les recettes

- Evolutions du budget M49 et du prix au m3 dans le futur pour les mêmes échéances que le programme de travaux (tableau année par année sur 15-20 ans)

- Evolutions du budget M49 et du prix au m3 dans le futur dans le cadre de la réalisation du programme de travaux

- Prise en compte de l'évolution de l'endettement

- Prise en compte de l'évolution démographique et de son incidence sur les recettes

- Prise en compte des recettes supplémentaire induites par les extensions de réseaux

- Prise en compte du programme de travaux (montants et échéances)

- Prise en compte du système de récupération de la TVA

- Evolutions du budget M49 et du prix au m3 dans le futur selon les échéances du programme de travaux (tableau année par année sur 15-20 ans)

- Réunion de présentation, qui pourra être couplée avec d'autres sujets

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.08 | Rédaction d'un règlement personnalisé à la collectivité pour les usagers du service de l'eau potable avec examen spécifique des aspects financiers | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Concertation avec la collectivité

- * Examen critique des règlements actuels (s'ils existent)
- * Concertation thème par thème pour établir les spécificités locales et l'historique des incidents avec les usagers devant être clarifiés par le règlement
- * Débat autour d'une trame "standard" de règlement, qui soit totalement fiable juridiquement (lecture et commentaire article par article)

- Examen spécifique des aspects financiers

- * Point spécifique sur la tarification : tarifs par diamètre, compteurs de jardin, tarifs progressifs ou dégressifs, tarifs été/hiver, tarifs spécifiques à certains abonnés "non standards" (immeubles, petits collectifs, campings, hôtels, entreprises,...)
- * Point spécifique sur les frais de branchement : montants et modalités d'application
- * Application de la règle de 40% maximum pour la part fixe

- Rédaction du nouveau règlement

- * Propositions d'amélioration de la tarification (tarifs progressifs, tarifs été/hiver, abonnés "non standards", ventilation abonnement / m³, frais de branchements, règle de 40% maximum pour la part fixe,...) ; l'objectif est de garantir la légalité de cette tarification, tout en optimisant les recettes
- * Gains possibles pour la collectivité
- * Remise d'un règlement provisoire : adaptation personnalisée à la collectivité du modèle pour répondre aux besoins établis précédemment
- * Remise du règlement final : prise en compte des corrections et observations de la collectivité

- La concertation inclura à minima une réunion, qui pourra être couplée avec d'autres sujets

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|-----------|--|
| AEP 4.09 | Rédaction de l'annexe sanitaire alimentation en eau potable d'un PLU | Forfait | | SO | |
|---------------------|---|----------------|--|-----------|--|

- Rédaction de l'annexe sanitaire en conformité avec la législation et les attentes des services instructeurs des PLU

- * Contexte local : ressources en eau potable (forages, sources, puits,...), milieux naturels (cours d'eau, nappe phréatiques, zones humides) et infrastructures (réservoirs et réseaux)
- * Modalités de fonctionnement de l'alimentation en eau potable (descriptif + plan schématique des infrastructures et des zones desservies et non desservies)
- * Population desservie, en situation actuelle et à l'horizon du PLU, en précisant les variations saisonnières (par secteur si nécessaire)
- * Besoins en eau qui en découlent en pointe, compte-tenu des perspectives d'évolution de la population raccordée
- * Capacités des ressources : autorisations officielles de prélèvement (DUP)
- * Rendements et indices linéaires de pertes (actuels et objectifs)
- * Bilan besoins/ressources final à l'horizon du PLU (et si possible au-delà)
- * Projets de la Commune en matière d'alimentation en eau potable et le calendrier des travaux
- * Bilan : garantir que les ressources en eau potable, les milieux naturels et les infrastructures auront les capacités nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants prévus au PLU et leur fournir une alimentation en eau satisfaisante

- Réponse écrite aux observations des services instructeurs

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|-----------|--|
| AEP 4.10 | Assistance à la collectivité pour l'insertion des plans des réseaux et du Zonage dans le logiciel de gestion de son cadastre | Forfait | | 1 | |
| AEP 4.11 | Schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie de la collectivité | Forfait | | SO | |

- Etat des lieux de la défense extérieure contre l'incendie existante (réseau d'alimentation en eau potable et autres moyens)

- * Exploitation des investigations réalisées dans le présent Schéma directeur et en particulier la modélisation informatique et les mesures sur bouches et poteaux incendie
- * Exploitation des résultats des contrôles des points d'eau incendie réalisés par le SDIS (bouches et poteaux incendie, points d'eau naturels ou artificiels et autres prises d'eau)
- * Réalisation d'une fiche pour chaque point d'eau incendie non desservi par le réseau d'alimentation en eau potable

- * Bilan des points d'eau incendie : nature, localisation, capacité, ressource, conformité, observations

- * Cartographie

- * Les fiches des poteaux et bouches d'incendie sont rémunérées par un prix spécifique

- * La vérification par modélisation informatique de la conformité de la défense incendie par le réseau d'alimentation en eau potable est rémunérée par un prix spécifique

- Etat des lieux des enjeux et risques à prendre en compte par secteurs et adéquation de la défense extérieure contre l'incendie avec ces risques

- * Analyse urbanistique des risques par secteurs (biens mobiliers et immobilier, fréquentation, risques industriels particuliers, difficultés d'accès,...)

- * Classement par zones homogènes

- * Croisement entre les risques encourus et la défense extérieure contre les incendies actuelle

- * Synthèses : zones insuffisamment équipées

- * Cartographie

- Etude comparative des solutions envisageables

- * Localisation, dimensionnement et chiffrage de toutes les solutions envisageables aux problèmes relevés lors de l'état des lieux

- * Localisation, dimensionnement et chiffrage de la protection des projets d'urbanisation envisagés par la collectivité

- * Solutions via le réseau d'alimentation en eau potable : ajout de bouches et poteaux incendie, augmentation des réserves, renforcement des réseaux,...

- * Autres solutions : citernes, bâches, points d'eau naturels ou artificiels et autres prises d'eau comme les réseaux d'eau brutes,...

- * Comparatif des solutions à chaque fois que des alternatives seront envisageables

- * Proposition de classement des actions à mener en fonction des enjeux définis précédemment

- Programme de travaux et d'actions retenus

- * Planning chiffré et programmé dans le temps des travaux à réaliser (avec justifications)

- * Actions de gestions à mettre en place : entretien, recensements complémentaires, plans d'alerte, SIG,...

- * Cartographie

- 3 réunions avec le SDIS et la collectivité sont incluses dans le présent prix

- * Réunion de démarrage

- * Réunion de présentation de l'état des lieux et des propositions de solutions

- * Réunion de validation du Programme de travaux et d'actions retenus

| | | | | |
|-------------|---|----------------|--|----------|
| AEP | Rédaction d'une "Note de synthèse" (4 à 8 pages) | Forfait | | 1 |
| 4.12 | Projet et version définitive | | | |

- Plaquette de communication à destination du grand public (4 à 8 pages)

- Résumé de l'étude

- * Description du fonctionnement de l'alimentation en eau potable
- * Chiffres clefs
- * Points positifs / points à améliorer pour le futur
- * Synthèse du programme de travaux et d'actions

- Programme de travaux et d'actions retenus

(adaptation du tableau réalisé précédemment)

- Carte de synthèse des travaux et actions retenus

(adaptation de la carte réalisée précédemment, de manière à voir également le fonctionnement de l'alimentation en eau potable de la collectivité)

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.13 | Rédaction d'un "Rapport de synthèse" (20-30 pages) Projet et version définitive | Forfait | | 1 | |
|---------------------|---|----------------|--|----------|--|

- Résumé assez détaillé et personnalisé à l'intention des élus, financeurs et services de l'état, contenant les éléments essentiels et l'ensemble des justifications pour le programme de travaux et d'actions (20-30 pages)

- Synthèse des états des lieux

(voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition)

- Etude des solutions envisageables - Schéma directeur

(voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition)

- Cartes et illustrations représentatives

(adaptation de documents réalisés précédemment)

| | | | | | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|
| AEP 4.14 | Rédaction du "Rapport d'enquête publique du Zonage d'alimentation en eau potable" ou "Schéma de distribution d'eau potable" | Forfait | | 1 | |
|---------------------|--|----------------|--|----------|--|

- Carte du zonage de l'alimentation en eau potable

(mise à jour après concertation avec la collectivité de la carte du projet de zonage réalisée en Phase 2)

- Notice justificative du zonage de l'alimentation en eau potable

* Synthèse de la situation de l'alimentation en eau potable de la collectivité : ressources, infrastructures, démographie, chiffres clefs, bilan besoins / ressources actuel et futur

* Variantes étudiées par secteur, solutions retenues, raisons techniques, économiques et environnementales des choix effectués

* Conséquences techniques, financières et réglementaires par secteur, pour les particuliers (obligations, rappel sur le droit d'accès à la propriété) et pour la collectivité (prestations prises en charge), service public de l'alimentation en eau potable, urbanisme, annexes sanitaires, instruction des permis de construire)

* Le travail réalisé devra être conforme à la législation en vigueur

* La notice sera basée essentiellement sur des éléments de l'étude et rédigée de manière claire, concise et didactique

- Réponse écrite aux questions du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique et modification du rapport si besoin

- L'organisation de l'enquête publique est à la charge de la collectivité

| | | | | | |
|---------------------|---|--------------|--|-----------|--|
| AEP 4.15 | Réunion finale sur la zone d'étude Support de présentation - Présentation et animation - Rédaction et envoi d'un compte-rendu au comité de suivi sous format .pdf | Unité | | 1 | |
| AEP 4.16 | Réunion publique | Unité | | PM | |

- Animation des débats à l'aide d'un support de présentation sur l'étude et la problématique assainissement collectif et non collectif (aspects techniques, réglementation, coûts)

- Réponse aux questions des particuliers durant la réunion

| N° | Désignation | Unité | Quantité estimée | |
|-------------|--|-------|------------------|----|
| AEP 4.17 | Edition et envoi d'un "Rapport d'étude avec Plans, cartes, inventaires et synoptiques, Annexes et Dossier technique des installations" Version provisoire de la Phase - Voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition | Unité | | 2 |
| AEP 4.18 | Edition et envoi d'un "Rapport d'étude avec Plans, cartes, inventaires et synoptiques, Annexes et Dossier technique des installations" Version définitive rassemblant les 3 rapports intermédiaires corrigés (Phase 1&2, 3 et 4) - Voir "Contenu des pièces à réaliser" en annexe du CCTP pour composition | Unité | | 3 |
| AEP 4.19 | Edition et envoi d'une "Note de synthèse" Version provisoire ou définitive | Unité | | 8 |
| AEP 4.20 | Edition et envoi d'un "Rapport de synthèse" Version provisoire ou définitive | Unité | | 8 |
| AEP 4.21 | Edition et envoi d'un "Rapport d'enquête publique du Zonage d'alimentation en eau potable" Version provisoire ou définitive | Unité | | 8 |
| AEP 4.22 | Edition et envoi d'un "Schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie de la collectivité" Version provisoire ou définitive | Unité | | SO |
| AEP 4.23 | Fourniture d'un CD - ROM de l'ensemble des fichiers informatiques de l'étude (pièces écrites, illustrations, plans, cartes, inventaires, synoptiques, tableaux de calculs) | Unité | | 3 |

- Format informatique d'origine : WORD, EXCEL, fichiers graphiques et SIG (compatibles .dxf/.dwg),...
- Formats ACROBAT (.pdf) prêts à être imprimés à l'identique des versions papier
- Format .jpg pour tous les documents cartographiques

| | |
|----------------------|--|
| Total Phase 4 | |
|----------------------|--|

RECAPITULATIF

| | |
|----------------------|--|
| Total Phase 1 | |
| Total Phase 2 | |
| Total Phase 3 | |
| Total Phase 4 | |
| Total €HT | |
| Total €TTC | |

###

Fait à, le

Le bureau d'études (mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie de la signature),